

RAPPORT FINANCIER 2021

GROUPE
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE



SOMMAIRE GÉNÉRAL

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ	4
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	17
BILAN	18
COMPTE DE RÉSULTAT	20
ENGAGEMENTS HORS BILAN	21
NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	22
ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX	44
BILAN	45
COMPTE DE RÉSULTAT	47
NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	50
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	70
COMPTES ANNUELS	71
COMPTES CONSOLIDÉS	77
ATTESTATION DU RESPONSABLE	83



RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

1.1	ENVIRONNEMENT COMMERCIAL	4
1.2	ENVIRONNEMENT FINANCIER	5
1.3	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021	6
1.4	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	7
1.5	ANALYSE DES COMPTES	7
1.6	PERSPECTIVES 2022	11
1.7	POLITIQUE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	12
1.8	ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	12
1.9	AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS	15



1.1 Environnement commercial

La réassurance mondiale est un marché qui a généré en 2021 des primes globales de près de 350 Md\$. Ce montant correspond à un taux de cession d'environ 5%. Un tiers provient de l'assurance Vie et deux tiers de l'assurance Non-Vie. Le top 5 des acteurs du Marché reste inchangé : Munich Re, Swiss Re, Hannover Re, Berkshire Hathaway et SCOR.

Le secteur continue d'évoluer entre, d'une part, l'augmentation des prix d'assurance notamment pour les grands risques et, d'autre part, l'augmentation des prix du marché de la rétrocession qui se tend à nouveau. Après une année 2020 marquée par la pandémie de la Covid-19 et ses conséquences sur toutes les lignes d'activité, un retour graduel à une situation plus courante était attendu en 2021. Si l'épidémie de la Covid s'est poursuivie, le marché de la réassurance a été touché sur d'autres lignes d'activités par la survenance de plusieurs événements catastrophiques atypiques, tant au titre d'événements naturels que du fait de l'homme.

- Événements naturels :
 - Le gel et les tempêtes de neige ont paralysé le Texas au premier trimestre;
 - Des pluies torrentielles concentrées sur une zone réduite en Belgique et Allemagne ont causé en juillet 2021 des inondations meurtrières et des dommages d'un coût historiquement élevé;
 - Ida a touché l'état de New York en septembre;
 - Des méga incendies ont frappé la Californie en octobre et le Colorado en décembre.
- Événements du fait de l'homme :
 - En Afrique du Sud, les incendies et les pillages d'entreprises et d'entrepôts consécutifs aux émeutes ont atteint un niveau record que le pool de protection ad hoc n'avait pas anticipé;
 - Sur le canal de Suez, l'échouement du tanker Ever Given qui a paralysé le trafic de cette voie de commerce essentielle a illustré la vulnérabilité de l'économie globale à un incident isolé;
 - En 2021, les demandes de rançons consécutives à des attaques cyber ont très fortement augmenté, remettant en cause l'assurabilité de ce risque.

Cette succession d'événements éclaire les difficultés du secteur à suivre les évolutions de la sinistralité aussi bien en termes de fréquence que d'intensité. Le changement climatique, les transitions énergétique et numérique ouvrent

le champ à des scénarii de catastrophes, potentiellement corrélées ou non, et où cet univers de risque en expansion pourra être traité par de nouvelles capacités de marché et des partenariats publics privés.

Ce contexte a forcé les acteurs de la réassurance à revoir certains de leurs modèles de risque en cours d'année et parfois aussi leur appétit pour certaines lignes d'activité. Il a conforté la pertinence et la prudence de la politique de souscription que CCR Re applique depuis plusieurs années, continuant notamment d'éviter la souscription aux États-Unis. Il aura également permis de procéder à des ajustements tarifaires adéquats, ainsi qu'à des adaptations des clauses et des garanties contractuelles pour certains risques (tels que le cyber, les carences de fournisseurs, les annulations ou la pandémie) et certains types de couvertures (*aggregates*, par risque ou pluriannuelles).

Ainsi, en Non-Vie, les protections Cat ont particulièrement été ciblées, certains réassureurs se désengageant en faveur de branches de long terme pour favoriser leur diversification. Les cédantes ont tenté de maîtriser leur budget en restructurant leurs programmes par une hausse des franchises ou une évolution des portées.

Sur les branches Vie, le secteur a globalement connu une relative stabilité tarifaire ayant pu éprouver sa résilience à la pandémie dans de nombreux pays.

Finalement, au lieu d'un durcissement généralisé, une séparation assez nette a été observée entre les traités touchés en 2021, qui ont subi de fortes augmentations de conditions (+10 % en moyenne en dommages aux biens Allemagne avec des maximums pouvant atteindre +80 %, +30 % en Belgique, augmentations importantes sur les traités Vie impactés par la pandémie en Amérique Latine et au Moyen-Orient), et les affaires sans sinistres dont les tarifs sont restés stables.

Les dossiers restent jugés sur leur mérite propre et ne subissent pas d'impact global Marché.

Le marché français de l'assurance dommages aux biens est toujours dominé par les assureurs mutualistes malgré une progression constante des bancassureurs, qui proposent de nouveaux canaux de distribution et de nouveaux produits. L'année 2021 a également été marquée par plusieurs opérations de concentration sur le marché français de l'assurance. Enfin, il est à noter l'arrivée de nouveaux acteurs, de type insurtechs, dont le développement sera à surveiller dans les prochaines années.

L'année 2021 a également été jalonnée par plusieurs travaux législatifs: d'une part la réforme du régime Cat Nat publiée au JO le 28 décembre 2021, d'autre part les travaux visant à refonder le système de gestion des risques en agriculture. Ce chantier a notamment comme objectif d'aboutir à une meilleure articulation des différents outils que sont le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA) et l'Assurance Multirisque Climatique (MRC), dans le but d'une meilleure protection des exploitations agricoles. Ces travaux se sont matérialisés par un projet de loi déposé par le Gouvernement le 1^{er} décembre 2021. Celui-ci a été adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale en janvier 2022 et en commission mixte paritaire en février 2022.

1.2 Environnement financier

En 2021, les marchés d'actions des pays développés ont affiché de belles performances tant en Europe qu'aux États-Unis. Les indices Eurostoxx 50 et CAC 40 ont progressé respectivement de 21 % et 29 %, alors que les indices SP500 et Nasdaq ont bondi respectivement de 27 % et 21 %. L'accélération de l'inflation, les déboires des promoteurs immobiliers chinois et le durcissement de la politique interne de Xi Jinping ont en revanche largement pesé sur les marchés d'actions des pays émergents.

L'année 2021 a été une année de recouvrement au niveau de la croissance économique des pays développés après la crise économique induite par les restrictions diverses que les États ont adoptées en 2020 dans le contexte de la pandémie. La croissance économique de part et d'autre de l'Atlantique a été stimulée par des politiques budgétaires expansionnistes et des politiques monétaires très accommodantes.

- Aux États-Unis, la demande domestique est restée forte en 2021 mais les chiffres des dépenses de consommation des ménages ont fini l'année avec un repli de 0,6 % en décembre. La persistance de l'inflation (7,0 % en glissement annuel en décembre au plus haut depuis 1982) et la baisse du taux d'épargne en 2021 devraient peser sur le pouvoir d'achat des ménages. Les chiffres des créations d'emplois dans le secteur privé publiés sur le mois de janvier 2022 (à 444k créations) montrent le dynamisme du marché du travail américain. Le salaire horaire moyen constitue un facteur d'incertitude à un niveau de 5,7 % en glissement annuel sur janvier 2022. La vague de Covid Omicron devrait également entraîner des comportements plus précautionneux, d'autant que le taux de vaccination figure parmi les plus bas des pays développés (62 %). L'indice

des prix à la production en décembre reste élevé à 12,2 %, nettement supérieur à l'indice des prix à la consommation (7,0 %), ce qui pourrait signifier que les marges des entreprises vont être rognées si les hausses de coûts ne sont pas répercutées dans les prix à la vente. Dans ce contexte, une hausse des prix des produits manufacturés pourrait s'enclencher. Le marché du travail est revenu à l'équilibre avec un taux de chômage de 4,2 % proche du point bas de fin 2019 à 3,6 %. Malgré les incertitudes économiques et sanitaires, la Fed a décidé de durcir sa position pour lutter contre l'inflation et annoncé une accélération de la réduction de ses achats nets d'actifs si bien que le marché obligataire anticipe désormais quatre hausses de taux en 2022.

- En zone euro, la production industrielle est restée bien orientée en cette fin d'année 2021 grâce au rebond de la production automobile, en particulier en Allemagne. En revanche, les enquêtes de confiance aux entreprises et aux ménages ont légèrement reflué. Les ventes au détail restent bien orientées en décembre à +2 % après un mois de novembre particulièrement dynamique (+8,2 %). Ce léger reflux dans les dernières données s'explique également par la hausse des prix qui rogne le pouvoir d'achat des ménages. Dans ce contexte, la BCE a annoncé qu'elle mettra fin en mars 2022 au programme d'urgence PEPP adopté pendant la crise (Pandemic Emergency Purchase Programme). Cependant, la BCE a décidé en parallèle d'augmenter les achats nets au sein de l'APP (Asset Purchase Program) à hauteur de 40 Mds€ par mois au T2, 30 Mds€ au T3 puis 20 Mds€ à partir d'octobre 2022 et ceci pour une durée encore indéterminée. La réduction des achats nets sera donc très progressive sur l'ensemble de l'année 2022. En raison d'une inflation qui restera élevée pendant une période plus longue que prévu, une hausse des taux est désormais possible à la fin de 2022 selon C. Lagarde. Cependant le caractère transitoire de l'inflation est affirmé et illustré à travers les dernières projections d'inflation de la BCE qui se situent en deçà de 2 % en 2023 et 2024.

Tout comme en 2020, les marchés d'actions ont clôturé l'année à des niveaux élevés. Le nouveau variant Omicron, plus contagieux mais moins dangereux dès lors que les populations des pays développés sont en grande majorité vaccinées, n'inquiète plus véritablement les intervenants de marchés. Les flux continuent de s'orienter vers les marchés d'actions dans un contexte de taux bas dans lequel le rendement n'existe plus qu'au travers des dividendes distribués par les actions. La remontée des rendements en fin d'année 2021, liée aux resserments des politiques monétaires de la Fed en 2022 et probablement de la BCE en 2023, n'a pas entamé la confiance des marchés financiers sur les marchés d'actions sur la fin de l'année.

Les taux ont connu des mouvements erratiques avec une forte hausse des taux longs français (échéance 10 ans) qui se sont tendus de 66 points de base jusqu'à mi-mai pour remonter à 0,30 %. Les taux ont ensuite baissé de 46 points de base jusqu'à -0,16 % début août, puis sont repartis à la hausse dans le contexte de la prise en compte des tensions inflationnistes dans les politiques monétaires des grandes banques centrales. Les taux des OAT à 10 ans français clôturent ainsi l'année 2021 à 0,20 % en hausse de 56 points de base sur l'année 2021.

S'agissant du crédit obligataire, le niveau des primes de risque crédit est resté relativement stable sur le crédit de qualité. Les primes de risque crédit de l'indice Itraxx Europe, correspondant au niveau moyen des primes de la catégorie « investissement grade » européenne, sont étales sur la période à 48 points de base.

Dans le contexte de l'année 2021 plutôt porteur pour les actifs risqués, le groupe CCR a dès le début de l'année opté pour une exposition maximale sur les marchés d'actions. Sur une allocation stable par rapport à fin 2019, le fonds de protection a été déployé à 90 % d'exposition et ceci sur une grande partie de l'année. Ainsi, les portefeuilles ont bien profité du rebond des marchés d'actions après avoir été protégés efficacement du trou d'air de 2020.

Sur les produits de taux, l'année 2021 a débuté avec un montant élevé de placements monétaires qui a été réduit tout au long de l'année, ce qui a contribué, toutes choses étant égales par ailleurs, à améliorer le rendement courant des portefeuilles obligataires.

Enfin, le groupe CCR a décidé d'augmenter significativement son exposition aux infrastructures (catégorisées en actifs réels, avec les actifs immobiliers) liées à la transition énergétique. Il a notamment cherché à investir dans des infrastructures qui utilisent des techniques innovantes pour produire de l'énergie décarbonée, l'hydrogène apparaissant comme une source d'énergie d'avenir. L'hydrogène vert, produit à partir d'énergie décarbonée, représente un substitut aux hydrocarbures avec l'avantage majeur de permettre le stockage de l'énergie. Le fonds d'infrastructures liées à la transition énergétique dans lequel le groupe CCR s'est engagé est un fonds d'impact qui représentera environ 1 % des actifs du Groupe.

Le groupe CCR a par ailleurs défini une politique d'investissement ESG et Climat qui vise à privilégier les investissements qui traitent de l'accompagnement de la transition sociétale,

de l'adaptation aux risques physiques et de la prévention du risque de transition. Un tiers des investissements de l'année ont porté sur les trois piliers de la politique extra-financière.

1.3 Faits marquants de l'exercice 2021

Gestion de la COVID-19

La gestion de la pandémie de Covid-19 en 2021 pour les équipes de CCR n'a posé aucune difficulté. Le Plan de Continuité d'Activité (PCA), déployé en 2020 pour faire face aux conséquences opérationnelles de la pandémie, a été de nouveau activé en 2021 lorsque la situation sanitaire l'a exigé sans que l'activité de l'entreprise n'en soit pénalisée.

Réassurance publique crédit : l'arrêt des dispositifs CAP suite à la reprise de l'économie

Les dispositifs publics de soutien à l'assurance-crédit ont été prolongés durant l'année 2021 :

- jusqu'au 30 juin 2021 pour la réassurance de portefeuille CAP Relais,
- jusqu'au 31 décembre 2021 pour les dispositifs ligne à ligne CAP et CAP+.

La couverture CAP Relais, réassurance en quote-part, a permis aux assureurs-crédits de maintenir le niveau global de leurs encours couverts tout au long de l'année.

Les dispositifs CAP et CAP+ ont quant à eux permis aux assureurs-crédits participants de délivrer soit des garanties complémentaires venant compenser les baisses d'encours subies par les assurés (des fournisseurs immatriculés en France) sur certains acheteurs dont le risque de défaut avait fortement augmenté du fait de la crise, soit des garanties de substitution, dans le cas où l'assureur refusait totalement de couvrir le risque.

Compte tenu de la reprise économique et après concertation des acteurs économiques concernés, le Gouvernement a mis fin à ces dispositifs publics qui ne s'avéraient plus indispensables.

Loi du 28 décembre 2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles

Après de nombreuses années de réflexions et de travaux relatifs à la modernisation du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, l'année 2021 a été marquée par l'adoption d'une réforme permettant de consolider ce dispositif unique en Europe.

Le 28 janvier 2021, l'Assemblée Nationale a en effet adopté la proposition de loi déposée par le député Stéphane Baudu. Ce texte a ensuite été amendé et voté au Sénat le 21 octobre, avant qu'une commission mixte paritaire s'accorde sur un texte commun. Le texte définitif a été promulgué au Journal Officiel le 28 décembre 2021.

La loi visant à réformer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles conserve les fondamentaux du régime, en particulier la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté, le principe de solidarité caractérisée par le taux de surprime unique appliqué à tous les assurés quelle que soit leur exposition, la réassurance publique proposée par CCR et enfin la garantie illimitée de l'État.

Cette loi vient améliorer la transparence du dispositif en particulier la procédure de reconnaissance. Elle précise également les délais qui s'appliquent tout au long du processus d'indemnisation.

Elle améliore également l'indemnisation des sinistrés :

- en particulier en réformant le mécanisme des franchises, en supprimant notamment la modulation de franchise qui était souvent vue comme une double peine pour les sinistrés,
- en élargissant la prise en charge à certains postes complémentaires, comme les frais de relogement d'urgence ou les frais d'architecte et de maîtrise d'œuvre, lorsqu'ils sont obligatoires.

La réforme se penche également sur la question spécifique de la sécheresse : le Gouvernement devra remettre un rapport au parlement d'ici la fin du 1^{er} semestre 2022 sur la prévention et l'indemnisation de ce péril.

Enfin, la réforme vient renforcer les missions de CCR qui peut se voir confier des études portant sur la politique de prévention, les risques naturels, leur prise en charge et l'équilibre financier du régime.

L'année 2022 sera consacrée à la rédaction des décrets d'application, en vue d'une entrée en vigueur des évolutions en matière d'indemnisation pour le 1^{er} janvier 2023.

Notations

S&P a confirmé le 6 mai 2021 la note de solidité financière du Groupe CCR à « AA » avec une perspective stable et celle de CCR Re à « A » avec une perspective stable également.

AM Best a confirmé le 28 juillet 2021 la note de solidité financière du Groupe CCR à « A+ superior » avec une perspective stable et celle de CCR Re à « A excellent » avec une perspective stable également.

1.4 Événements postérieurs à la clôture

La survenance, postérieurement à la date de clôture de l'exercice, de la guerre en Ukraine, ne devrait pas avoir de conséquences majeures sur le groupe CCR. En effet, le groupe CCR n'a pas d'exposition directe en Ukraine ou Russie dans son portefeuille de réassurance ; l'exposition indirecte de CCR Re dans les branches spécialisées devrait vraisemblablement rester limitée. Le groupe CCR n'a aucune exposition directe sur son portefeuille d'actifs et ne détient aucun actif en roubles ou hryvnia. Par ailleurs, le portefeuille d'actifs du groupe CCR est à ce jour résilient face aux turbulences de marchés causées par cet événement.

1.5 Analyse des comptes

Primes émises

Les primes émises consolidées de l'année 2021, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 1 893 M€ en hausse de 1,5 % par rapport aux primes émises 2020 (1 866 M€). Ce chiffre d'affaires est produit pour 55,5 % par les activités de réassurance avec la garantie de l'État (65,2 % en 2020) et pour 44,5 % par la réassurance de marché (34,8 % en 2020).

Les primes émises de la réassurance publique de l'année 2021, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 1 051 M€ en baisse de 13,6 % par rapport aux primes émises 2020 de 1 216 M€. Ces montants s'entendent hors run-off de la réassurance de marché dont les effets sont marginaux (3 M€ en 2021).

- Ce montant est constitué pour 87,8 % par les primes de la réassurance des catastrophes naturelles en France (soit 922 M€). L'évolution de cette collecte (en hausse de 3,5 % de 2020 à 2021) est liée aux évolutions de portefeuilles d'une part et aux régularisations sur exercices antérieurs d'autre part.
- Les primes émises de la réassurance des actes de terrorisme représentent 67 M€ (stable par rapport à 2020) et constituent 6,4 % des primes de réassurance avec la garantie de l'État.
- Les primes émises de la réassurance de l'assurance-crédit représentent 61 M€, en baisse de 76,5 % par rapport à 2020, et constituent 5,8 % des primes de réassurance avec la garantie de l'État. Cette baisse s'explique essentiellement par la reconduction de CAP Relais uniquement au premier semestre, et avec une moindre cession (20 % en 2021, venant de 75 % en 2020).
- Enfin, conformément à l'arrêt de la souscription des risques dits exceptionnels à compter du 1^{er} janvier 2019, le chiffre d'affaires de cette activité ne comptabilise plus que des régularisations de chiffre d'affaires sur exercices antérieurs.

Les primes émises de la réassurance de marché de l'année 2021 se sont élevées à 843 M€, en hausse de 25 % par rapport à 2020 à cours de change constants¹ (30 % au cours de clôture). Cette hausse intègre d'importantes régularisations sur exercices antérieurs; sans ces régularisations, le chiffre d'affaires courant a augmenté de 21 %.

- L'activité se répartit de la manière suivante:
 - les primes émises pour l'activité « Non-Vie » s'établissent à 545 M€, en hausse de 32 % par rapport à 2020 (hausse de 27 % à cours de change constant). Elles représentent 65 % des primes émises. Cette hausse de 112 M€ à cours de change constant provient principalement des affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie;
 - les primes émises pour l'activité « Vie » s'élèvent à 298 M€, en hausse de 26 % par rapport à 2020 (hausse de 20 % à cours de change constant). Elles représentent 35 % des primes émises. Cette évolution de +47 M€ à cours de change constant provient essentiellement des affaires nouvelles souscrites au Moyen-Orient.

Primes rétrocédées

CCR a versé une prime à l'État au titre de sa garantie pour un montant total de 107 M€ (venant de 114 M€ en 2020).

1

Les primes acquises rétrocédées par CCR Re au marché s'élèvent à 52,2 M€ (vs 36,2 M€ en 2020), dont 5,4 M€ de primes frontées (vs 6,9 M€ en 2020), et 34,0 M€ de primes Cat (vs 17,6 M€ en 2020).

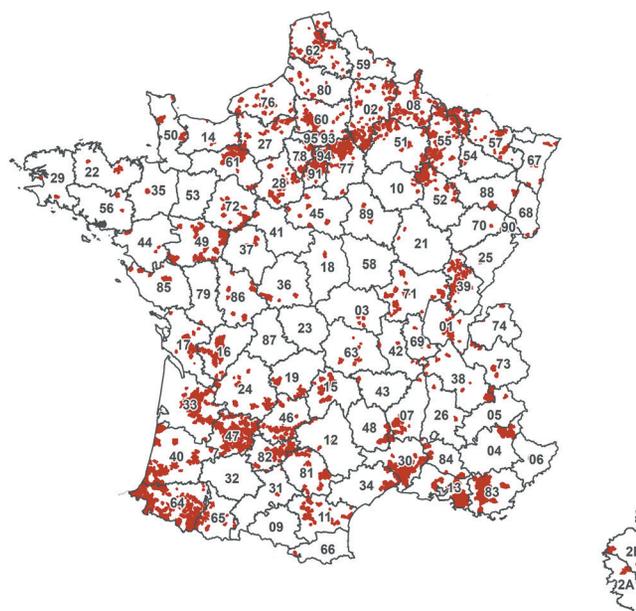
Sinistralité

Réassurances publiques

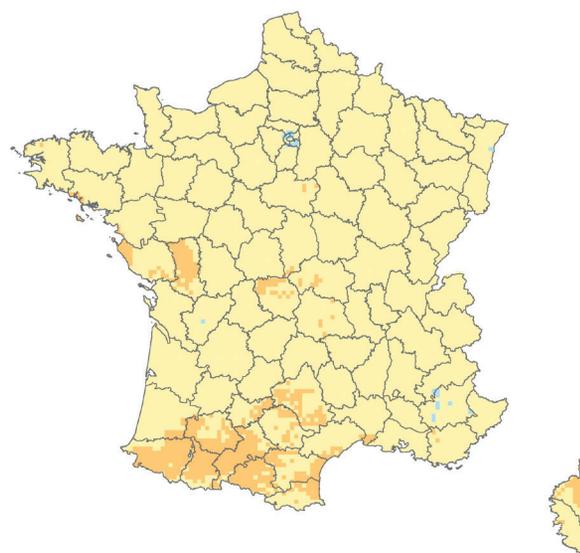
Le solde technique² s'élève à 145 M€ (contre 28 M€ en 2020).

En **catastrophes naturelles**, pour la première fois depuis 2016, la sécheresse de l'année a été de faible ampleur (sinistralité provisionnée pour 74 M€ à la charge de CCR, venant de 565 M€ en 2020). La sinistralité hors sécheresse a également été mesurée, en l'absence d'événement majeur. La sinistralité attritionnelle est toutefois significative (2 840 reconnaissances attendues, soit le plus grand nombre depuis 20 ans, représentant 249 M€ à la charge de CCR).

Cette sinistralité représente une charge de 323 M€ (775 M€ en 2020).



Communes reconnues Cat Nat en 2021 (inondations et mouvements de terrain)



Humide Sec

Intensité de la sécheresse en France lors du printemps 2021

¹ Les variations à cours de change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles 2021 converties au taux de change du 31 décembre 2020 et les données 2020 au taux de change du 31 décembre 2020.

² Solde technique: somme du résultat de souscription net de rétrocession et des frais de gestion internes (hors frais de gestion de sinistres, pris en compte dans le résultat de souscription net).

Des mali de liquidation sur les exercices antérieurs ont par ailleurs été enregistrés pour 106 M€, essentiellement sur les sécheresses 2018 et 2020.

Les autres éléments techniques (frais de gestion de sinistres notamment) représentent une charge de 5 M€.

CCR a doté à la provision pour égalisation, conformément à la réglementation, un montant de 297 M€ (contre une reprise de 207 M€ à la provision pour égalisation en 2020). Le stock de provision pour égalisation ressort à 1 456 M€ à l'issue de l'exercice 2021.

Au total, la charge de sinistres nette de variation de la provision pour égalisation, s'élève à 731 M€.

S'agissant **des dispositifs de soutien à l'assurance-crédit**, la sinistralité nette s'établit à 46 M€ pour l'exercice de survenance 2021. La liquidation des sinistres comptabilisés en 2020 est favorable et conduit à une baisse de la charge nette de la mise en jeu de la garantie de l'État relative à cet exercice de -71 M€.

CCR a doté à la provision pour égalisation, conformément à la réglementation, un montant de 52 M€ (venant de 0 en 2020).

Le solde technique des dispositifs de soutien à l'assurance-crédit s'établit ainsi à 17 M€ (venant de 0 en 2020).

S'agissant **des autres réassurances avec la garantie de l'État**, le solde technique ressort à 29 M€, en légère hausse par rapport aux 28 M€ constatés en 2020. Cette évolution est la conséquence des mouvements constatés en 2020 et 2021 sur la provision pour égalisation au titre de la réassurance des attentats.

Réassurance de marché

Les catastrophes naturelles représentent une charge nette de rétrocession de 43 M€ (vs 3,5 M€ en 2020). Les tempêtes Bernd, Volker et Wolfgang, survenues en juillet dernier, expliquent cette forte charge avec un coût de 55 M€ brut de rétrocession (22 M€ net).

Les sinistres majeurs d'origine humaine représentent une charge de 15 M€, en brut et en net de rétrocession (vs 20 M€ nets en 2020). Les deux sinistres majeurs qui concernent CCR Re sont les émeutes en Afrique du Sud (juillet) et l'incendie d'un entrepôt en Corée du Sud (juin).

Le coût de la pandémie de Covid-19 est de 5 M€ en brut et en net de rétrocession (vs 44 M€ en 2020).

Ratio combiné

Le ratio combiné du groupe CCR s'établit à 89,1 % au 31 décembre 2021. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P³ de 70,8 %
- un ratio de frais⁴ de 18,3 %

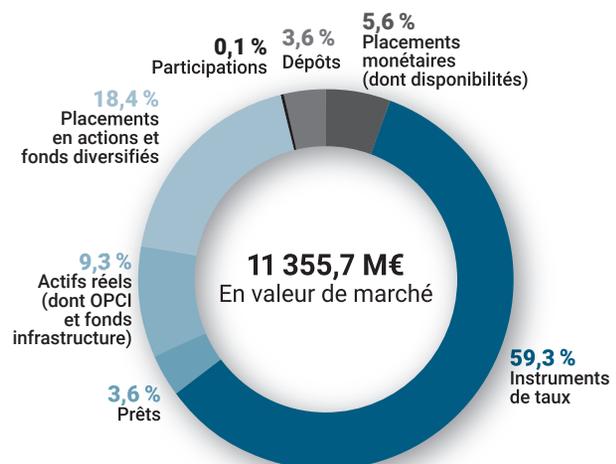
Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 123 M€. Ce dernier est composé pour l'essentiel de produits financiers courants à hauteur de 71 M€ et de plus-values nettes réalisées à hauteur de 52 M€. Il en résulte un rendement des actifs investis⁵ du groupe CCR de 1,3 % en 2021, venant de 1,5 % en 2020.

Gestion financière et immobilière Évolution du portefeuille de placements

Les **placements**⁶ s'élèvent à fin 2021 à 10 087,4 M€ en valeur nette comptable contre 9 656,1 M€ un an auparavant.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2021 les plus-values latentes nettes s'élèvent à 1 268,3 M€ à fin 2021, contre 1 175,6 M€ à fin 2020. Le montant total des placements financiers et immobiliers du groupe CCR, considérés en valeur de marché, est donc de 11 355,7 M€, en hausse de 4,8 % par rapport à fin 2020.



3 Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession), des frais de gestion de sinistres et de la provision pour égalisation, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.
 4 Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.
 5 Rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et l'encours des placements, d'autre part, hors immeuble d'exploitation, et hors actifs liés aux filiales.
 6 Placements financiers et immobiliers de CCR y compris les liquidités.

À la clôture de l'exercice, la structure des placements du groupe CCR s'établit ainsi :

Structure des placements – Groupe

MONTANTS EN M€	31/12/2021			31/12/2020			Variation N – N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires (dont disponibilités)	640,1	639,6	5,6 %	1 216,8	1 216,6	11,2 %	-576,6	-47,4 %	-577,0	-47,4 %
Instruments de taux	6 603,9	6 730,3	59,3 %	5 668,7	5 897,1	54,4 %	935,2	16,5 %	833,2	14,1 %
Prêts	395,7	412,5	3,6 %	383,8	384,9	3,6 %	12,0	3,1 %	27,6	7,2 %
Actifs réels (dont OPC et fonds infrastructure)	463,3	1 059,3	9,3 %	459,3	987,2	9,1 %	3,9	0,9 %	72,1	7,3 %
Placements en actions et fonds diversifiés	1 569,3	2 093,6	18,4 %	1 497,3	1 907,8	17,6 %	71,9	4,8 %	185,8	9,7 %
Participations	6,2	11,6	0,1 %	6,2	14,1	0,1 %	0,0	0,0 %	-2,5	-17,7 %
Dépôts	408,9	408,9	3,6 %	424,0	424,0	3,9 %	-15,1	-3,6 %	-15,1	-3,6 %
TOTAL	10 087,4	11 355,7	100 %	9 656,1	10 831,7	100 %	431,2	4,5 %	524,0	4,8 %

La présentation des actifs par catégorie évolue par rapport à la présentation du rapport de gestion 2020 : la catégorie « actifs réels » regroupe les actifs immobiliers ainsi que les fonds « infrastructures » précédemment classés dans les « placements en actions et fonds diversifiés ».

Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements du groupe CCR a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- Les « **placements monétaires** » représentent 5,6 % du total des placements en valeur de marché. Ils se composent de fonds monétaires (160,1 M€) et de liquidités (479,5 M€).
- Les « **instruments de taux** » représentent 59,3 % du total des placements en valeur de marché soit 6 730,30 M€ en hausse de 14,1 % par rapport à fin 2020. Ils se répartissent entre un portefeuille obligataire d'un montant de 5 339,80 M€ (79,3 %) en hausse de 15 % et un portefeuille d'OPC de taux d'un montant de 1 390,50 M€ (20,7 %) en hausse de 11 %.
- La part des « **actions et placements diversifiés** » représente 18,4 % du total des placements à fin 2021, en hausse de 9,7 %. Cette poche est essentiellement composée d'OPC (39,7 %), de fonds diversifiés (25,8 %) et de titres hybrides et fonds alternatifs (25 %). Les plus-values latentes nettes sont en hausse de 27,8 % à 524,3 M€ contre 410,5 M€ au 31 décembre 2020.

- La part des **actifs réels** représente 9,3 % du total des placements à fin 2021 soit 1 059,30 M€. Les plus-values latentes sur l'immobilier en direct ont augmenté de 12,9 %.

Les placements financiers **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** s'élèvent à 4 367,20 M€ en valeur de marché soit 38,5 % du total des placements au 31 décembre 2021 (22,9 % au 31 décembre 2020), en hausse de 76,4 % par rapport au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021 ces investissements sont répartis en placements monétaires (3,1 %), instruments de taux (37,5 %) actions, placements diversifiés et fonds de Prêts (38,1 %), et placements immobiliers (21,3 %).

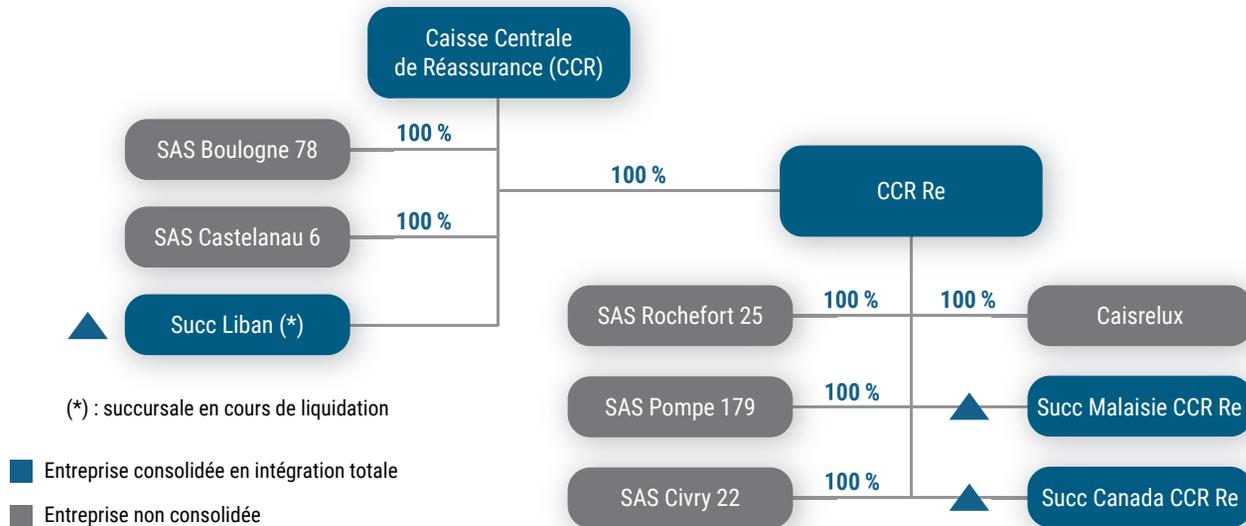
Résultat net

Le résultat net 2021 ressort à 196 M€ (contre 90 M€ en 2020) ; il est composé essentiellement des éléments suivants :

- Le solde technique s'élève à 165 M€
- Le résultat financier s'établit à 123 M€
- Le résultat exceptionnel est de -3 M€
- La charge de l'impôt sur les sociétés s'élève à 89 M€, soit un taux d'impôt courant de 31,1 %.

Participation et filiales

La structure du groupe CCR peut se résumer ainsi :



Outre CCR Re, société consolidée par intégration globale, le groupe CCR gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de cinq sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 55 M€ au 31 décembre 2021. Ces sociétés immobilières ont contribué à hauteur de 1,9 M€ aux produits financiers courants du groupe CCR pour l'exercice 2021.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2021, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR Re.

1.6 Perspectives 2022

Perspectives commerciales

Outre la finalisation de la réforme Cat Nat, avec la parution des décrets d'application de la loi et la réforme des outils de gestion des risques en agriculture qui pourrait conduire à un élargissement des missions de CCR, l'année 2022 sera marquée par l'entrée en vigueur de la convention de Paris révisée en 2004 en matière de couverture de la responsabilité civile des exploitants nucléaires (RCEN).

La spécificité et l'ampleur des dommages pouvant résulter d'un accident nucléaire ont conduit un certain nombre de pays de l'Europe occidentale à élaborer des conventions internationales sur la responsabilité civile des exploitants nucléaires. Ces conventions décrivent les règles que doivent respecter les pays signataires en matière d'indemnisation des victimes d'accidents nucléaires. La France adhère à la convention de Paris.

En 2004, la convention de Paris a fortement évolué de façon à renforcer la protection des victimes. En particulier, la garantie financière demandée aux exploitants nucléaires est passée de 91 M€ à 700 M€ et le délai de prescription pour les dommages corporels de 10 à 30 ans. Ce n'est qu'à la fin de l'année 2021 que l'ensemble de pays signataires ont ratifié le protocole 2004, officialisant son entrée en vigueur en France.

Dans ce contexte, des discussions ont été initiées avec les acteurs du marché couvrant la Responsabilité Civile des Exploitants Nucléaires, en particulier le Pool de co-réassurance français Assuratome, pour pallier le déficit de couverture du marché pour les dommages corporels déclarés entre 10 et 30 ans après la survenance de l'événement nucléaire. Les événements qui seraient couverts par CCR en 2022 sont les accidents avérés ainsi que les éventuels dommages corporels pouvant résulter de rejets autorisés. Les exploitants ayant un délai de 6 mois pour appliquer ces nouvelles dispositions, le traité RCEN de CCR ne débutera qu'au 1^{er} juillet 2022.

Pour sa part, CCR Re termine 2021 avec une année d'avance par rapport aux objectifs de son plan stratégique Streamline. La société a tiré profit au cours de l'année d'une belle progression commerciale, d'une part, et d'une certaine hausse des conditions tarifaires, d'autre part, bien que cette hausse soit quelque peu inférieure aux attentes. La situation créée par la Covid s'améliore même si les visites clients pourraient ne pas reprendre pleinement en 2022.

Le renouvellement au 1^{er} janvier 2022 s'est traduit par des hausses modérées et différenciées. Le « *hardening* » global tous pays toutes branches n'existe plus... malgré une année 2021 riche en sinistres de catastrophes naturelles.

Les améliorations de conditions sont constatées mais de manière ciblée dans des zones et des lignes de business particulièrement touchées au cours des dernières années.

Environnement financier

Les hausses de taux longs alimentées par des politiques monétaires plus restrictives devraient être source de volatilité sur les marchés d'actions qui semblent chèrement valorisés.

Les valorisations particulièrement élevées des valeurs technologiques constituent un des facteurs de risque le plus important en 2022 alors que la hausse des taux longs devrait peser sur leurs valorisations. Le groupe CCR continue de penser que l'éclatement de la bulle technologique pourrait induire une rotation sectorielle vers des valeurs plus traditionnelles qui offrent encore de la valeur aujourd'hui.

À ce contexte s'ajoutent les niveaux élevés de dette publique et privée dans le monde; la configuration actuelle incite donc à la prudence.

1.7 Politique en matière d'instruments financiers à terme

Le risque de change résulte des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Une congruence totale entre actifs et passifs par devise ne peut être obtenue de façon permanente. CCR Re s'efforce donc de limiter les expositions de change dans son bilan et procède à des opérations de couverture destinées à réduire l'impact des fluctuations de change.

Le pilotage des expositions de change s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs destinés à apprécier les différentes facettes du risque de change devise par devise.

Les instruments de couverture utilisés sont le change à terme et les instruments dérivés pour les devises non négociables (Non Deliverable Forward). S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les charges et produits relatifs à ces titres, qu'ils aient été perçus, réglés ou qu'ils soient latents, sont comptabilisés directement en compte de résultat conformément à la possibilité prévue au paragraphe 3012-3° du règlement CRC 2002-09 pour les contrats à terme.

1.8 Activités en matière de recherche et développement

En 2021, le groupe CCR a poursuivi ses efforts de recherche et développement visant à mieux quantifier les risques naturels et anthropiques. Les principales activités de R & D de CCR cette année peuvent se résumer de la façon suivante :

Activités Data Science et Actuariat

- Déploiement opérationnel de la technologie du « *text mining* » afin d'automatiser certains traitements dans le cadre de la gestion des fonds publics, dans le but d'améliorer la productivité et la qualité des données et de pouvoir consacrer plus de temps aux analyses.
- Poursuite d'une thèse en partenariat avec le laboratoire de Mathématiques Appliquées de l'université Paris V (MAP5) sur les techniques de modélisation prédictive dites de « *machine learning* » qui seront appliquées à l'estimation de la sécheresse géotechnique.
- Poursuite d'une thèse en partenariat avec le Centre de Géosciences de Mines ParisTech sur une méthodologie d'estimation des valeurs assurées par une double approche géostatistique et bayésienne.
- Dans le domaine des risques anthropiques, lancement de travaux exploratoires de recherche sur le risque cyber.

Activités de modélisation et R & D

- Un projet de recherche de long terme (l'ANR PICS) a abouti en 2021, avec la création et la validation d'une chaîne opérationnelle d'anticipation des dommages consécutifs aux crues éclairs dans le sud-est de la France.
- Afin de répondre à la demande des organismes de prévention et de gestion du risque, une nouvelle cartographie de l'exposition aux inondations a été conçue et partagée.

- Concernant le péril sécheresse, de nouvelles méthodes ont été mises en œuvre pour évaluer de manière anticipée les dommages tout au long de l'année, en utilisant notamment un indice agro-climatique développé dans le cadre d'une thèse.
- Les modèles de CCR ont été mis à contribution pour réaliser des études d'exposition, au Maroc dans le cadre d'un projet financé par la banque mondiale, et en France pour RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Ils sont également utilisés pour réaliser des études de prévention, notamment dans le cadre de la convention avec la DGPR (Ministère de l'Écologie).

Deux thèses soutenues en 2021

La première thèse porte sur la méta-modélisation et analyse de sensibilité appliquées aux modèles de submersion marine par Élodie Perrin (en partenariat avec le BRGM et l'École des Mines de Saint-Étienne), la seconde porte sur la création d'un générateur stochastique de séismes pour la France métropolitaine par Corentin Gouache (en partenariat avec l'École Nationale Supérieure de Géologie de Nancy). L'objectif de cette dernière est de caractériser l'aléa sismique en France. Pour ce faire, une sismicité plausible est générée sur de longues périodes de temps (plusieurs centaines de milliers d'années) en s'inspirant temporellement de la sismicité passée et spatialement du réseau de failles. À chaque séisme est associée une probabilité annuelle de dépassement en chaque point du territoire. Cette thèse a été récompensée par une mention spéciale lors du Prix des Sciences du Risque 2021 de la Fondation Optimind.

L'exercice pilote de l'ACPR

CCR a participé à l'exercice climatique conduit par l'ACPR, de juillet 2020 à avril 2021, ayant rassemblé le secteur bancaire et assurantiel autour de l'évaluation du changement climatique à horizon 2050 dans le contexte des politiques de la Loi sur la transition énergétique, la croissance verte et de l'Accord de Paris de 2015. Le rôle de CCR a consisté à en mesurer les conséquences sur les portefeuilles des assureurs participant à l'exercice et ce pour les périls concernés (inondations, submersions marines et sécheresse). L'ACPR a rendu les conclusions de cette étude en mai 2021.

L'agriculture face au défi du changement climatique

Les experts du climat alertent sur le risque accru des territoires face aux risques climatiques extrêmes, en particulier de sécheresse. Ce péril conduit à des pertes économiques de grande ampleur dans le domaine de l'agriculture, comme la sécheresse de 2003 qui a engendré des pertes s'élevant à 4 Mds€ pour la France. Une meilleure connaissance de ces événements extrêmes en termes d'intensité, de fréquence

à horizon 2050 et d'impact sur l'agriculture est nécessaire pour alimenter les réflexions sur l'évolution des systèmes de gestion des risques en agriculture. CCR a développé un modèle d'estimation des pertes de récoltes des céréales et des prairies liées aux aléas de sécheresse et d'excès d'eau à partir d'un indice météorologique.

Travaux en lien avec la prévention

2021 marque l'année de la reconnaissance légale du rôle de CCR en matière de prévention vis-à-vis des services de l'État. L'article 8 de la loi du 28 décembre 2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles stipule en effet : « la caisse centrale de réassurance réalise, à la demande des ministres chargés de l'économie, de l'écologie et des comptes publics, des études portant sur la politique de prévention ». Cette institutionnalisation du rôle de CCR en tant qu'acteur de la prévention des catastrophes naturelles et d'expert au service de la puissance publique a trouvé sa concrétisation en 2021 dans la signature d'une convention de partenariat avec la Direction générale de la prévention des risques du Ministère de la Transition écologique et la Direction générale du Trésor du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. D'une durée de cinq ans, cette convention prévoit la mise en place d'un partenariat de travail entre CCR et les services de l'État, centraux et déconcentrés, en charge de la prévention des risques naturels. Son objectif consiste à mettre l'expertise de CCR à disposition des services de l'État dans une perspective d'aide à la décision. Plus précisément, CCR a vocation à apporter des éclairages dans la priorisation des dispositifs publics de prévention, dans l'évaluation de leur efficacité et dans la structuration de nouveaux dispositifs (via des analyses coûts/bénéfices notamment).

Automatisation

CCR Re a poursuivi le déploiement du prototype qui automatise la saisie des comptes transmis par les courtiers atteignant sur l'année près de 20 % des comptes reçus.

Le constat de la valeur ajoutée de cette solution innovante a incité l'entreprise à exploiter les nouvelles technologies dont la robotisation, le traitement du langage (*text mining*) et l'intelligence artificielle.

En 2021, leur exploitation a été mise à profit par le contrôle interne avec l'objectif d'automatiser les contrôles et d'étendre le périmètre de contrôle pour une garantie d'efficacité plus élevée et un temps d'analyse augmenté. Trois solutions innovantes ont été initiées permettant de garantir que le portefeuille souscrit est en ligne avec les décisions stratégiques. Ces travaux ont aussi été poursuivis avec des solutions dont la cible sera la permanence en temps réel de certains contrôles clés.

Modèle d'entreprise

CCR Re a renforcé sa vision des risques en développant un modèle d'entreprise qui appréhende l'ensemble des risques de son portefeuille business. Le modèle permet également de comparer différentes stratégies de développement commercial ou de protection de l'entreprise.

Chaire PARI

Depuis 2018, CCR soutient la Chaire PARI dont le programme de recherche 2018-2021 s'intéresse aux enjeux du Big Data pour le secteur de l'assurance. Un des objectifs de la chaire est d'étudier le lien entre solidarité (nécessaire en assurance des catastrophes naturelles) et segmentation (possible à l'aune de l'augmentation de la finesse des modèles, pouvant aboutir jusqu'à la sélection des risques). Ce programme de recherche est porté par Science Po Paris, l'ENSAE et l'Institut Louis Bachelier.

1.9 Autres éléments d'informations

Calcul des indicateurs financiers

Ratio combiné Non-Vie

Le ratio S/P (sinistres / primes) est égal au rapport entre les charges de sinistres y compris frais de gestion de sinistres, nettes de rétrocession et les primes acquises nettes.

L'expense ratio est égal au rapport entre la somme des commissions et des participations aux bénéfices aux cédantes, de la variation des frais d'acquisition reportés, des commissions perçues des rétrocessionnaires et des charges de gestion hors charges de placement et hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

EN M€	2020	2021
Primes émises brutes	1 629	1 596
Primes acquises nettes (A)	1 446	1 545
Charge de sinistres et des autres provisions techniques (B)	-1 190	-1 094
Ratio S/P: – (B) / (A)	82,3 %	70,8 %
Commissions, frais, autres charges et produits techniques (C)	-241	-283
Expense ratio Non-Vie: – (C) / (A)	16,7 %	18,3 %
RATIO COMBINÉ « NON-VIE »: – [(B) + (C)] / (A)	99,0 %	89,1 %

Ratio de coût

Le ratio de coûts est égal au rapport entre les frais de gestion nets de charges de placements et nets de taxes, d'une part, et les primes émises brutes de rétrocession, d'autre part.

EN M€	2020	2021
Total des charges de gestion au compte de résultat	-65,9	-69,9
dont charges de placements	8,5	8,2
dont taxes	5,3	5,6
TOTAL CHARGES DE GESTION (POUR LE CALCUL DU RATIO DE COÛT) (A)	-52,1	-56,1
Primes émises brutes hors dispositifs de soutien au crédit interentreprises (B)	1 606	1 832
RATIO DE COÛT: – (B) / (A)	3,2 %	3,1 %

Rendement des actifs investis

Le rendement des actifs investis est égal au rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et l'encours des placements, d'autre part, hors intérêts sur dette subordonnée, et hors retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation).

EN M€	2020	2021
Résultat financier	137,1	123,2
Retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation)	-3,3	-4,1
Coût de la dette	4,2	8,9
Résultat financier pour le calcul du taux de produits financiers	138,0	128,1
Actifs moyens investis	8 936	9 608
TAUX DE PRODUITS FINANCIERS	1,5 %	1,3 %

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN	17
COMPTE DE RÉSULTAT	19
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20
ANNEXE	21



BILAN

ACTIF

en milliers d'euros	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS INCORPORELS	4.1	5 474	2 813
PLACEMENTS DES ENTITÉS DE RÉASSURANCE	4.2	9 748 630	8 926 306
Terrains et constructions		302 728	301 477
Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation	4.3	6 200	6 200
Autres placements		9 210 923	8 356 787
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		228 779	261 842
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	4.5	84 873	95 505
CRÉANCES NÉES DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	4.6	166 775	188 295
AUTRES CRÉANCES	4.6	188 159	159 870
AUTRES ACTIFS		341 058	722 466
Immobilisations corporelles		3 025	3 684
Autres		338 033	718 782
COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF	4.7	549 833	636 334
Frais d'acquisition reportés		61 876	48 952
Autres		487 957	587 382
TOTAL DE L'ACTIF		11 084 802	10 731 589

BILAN

PASSIF

en milliers d'euros	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	4.8	2 817 080	2 640 312
Capital social		60 000	60 000
Primes liées au capital social		-	-
Réserves consolidées		2 561 252	2 490 184
Résultat net Groupe		195 828	90 128
PASSIF SUBORDONNÉ	4.9	300 000	300 000
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	4.10	7 700 996	7 546 523
Provisions techniques Vie		252 972	198 755
Provisions techniques Non-Vie		7 448 024	7 347 768
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4.11	15 923	15 084
DETTES NÉES DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	4.12	40 118	22 257
AUTRES DETTES	4.12	170 775	168 814
COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF	4.13	39 910	38 599
TOTAL DU PASSIF		11 084 802	10 731 589

COMPTES DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020	
	Notes	Réassurance Non-Vie	Réassurance Vie	Total	Total
Primes émises	6.2	1 737 390	155 764	1 893 154	1 865 514
Variation des primes non acquises		115 554	-21 838	93 716	-51 993
PRIMES ACQUISES		1 852 944	133 926	1 986 870	1 813 521
Autres produits d'exploitation		2 067	13	2 080	1 924
Produits financiers nets de charges	5.1	90 763	1 879	92 642	100 537
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		92 830	1 892	94 722	102 461
Charges des prestations de réassurance		-1 229 657	-126 413	-1 356 070	-1 472 159
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		-146 831	-1 761	-148 592	-61 264
Charges de gestion		-303 117	-16 297	-319 414	-272 576
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-1 679 605	-144 471	-1 824 076	-1 805 999
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION		266 169	-8 653	257 516	109 983
Produits financiers nets de charges non techniques	5.1			30 586	36 553
Autres produits nets non techniques				4	20
Résultat exceptionnel	5.3			-3 135	-2 267
Participation des salariés				-620	0
Impôts sur les résultats	5.2			-88 523	-54 161
RÉSULTAT NET DES ENTITÉS INTÉGRÉES				195 828	90 128
Résultat par action (en euros)				65,28	30,04
Résultat dilué par action (en euros)				65,28	30,04

ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS REÇUS	10 792	17 374
ENGAGEMENTS DONNÉS	16 414	18 832
- Avals, cautions et garanties de crédit donnés	16 414	18 832
- Titres, actifs, acquis avec engagement de revente	-	-
- Autres engagements sur titres et actifs ou revenus	-	-
- Autres engagements donnés	-	-
VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES	373	378
AUTRES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	12 438	17 911
VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES RÉASSURÉS AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU AVEC SUBSTITUTION	-	-
VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE	-	-
AUTRES VALEURS POUR LE COMPTE DE TIERS	-	-

ANNEXE

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes consolidés arrêtés le 16 mars 2022 par le conseil d'administration.

NOTE 1		NOTE 4	
PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION	22	NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN	30
1.1 Informations relatives au Groupe	22	4.1 Actifs incorporels	30
1.2 Référentiel comptable	22	4.2 Placements des entités de réassurance	31
1.3 Date de clôture	22	4.3 Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation	32
1.4 Méthodes et règles de consolidation	22	4.4 Autres placements	32
1.5 Conversion des comptes exprimés en devises	23	4.5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	32
1.6 Élimination des opérations internes au Groupe	23	4.6 Créances nées des opérations de réassurance - Autres créances	33
1.7 Information sectorielle	23	4.7 Comptes de régularisation – Actif	33
1.8 Impôts différés	23	4.8 Capitaux propres du Groupe	34
1.9 Homogénéisation des comptes	23	4.9 Passif subordonné	34
1.10 Comparabilité des comptes	23	4.10 Provisions techniques	35
		4.11 Provisions autres que techniques	35
NOTE 2		4.12 Dettes nées des opérations de réassurance - Autres dettes	36
PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS	24	4.13 Comptes de régularisation – Passif	36
2.1 Actifs incorporels	24	NOTE 5	
2.2 Placements	24	NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTE DU RÉSULTAT	37
2.3 Autres actifs	25	5.1 Produits financiers nets de charges	37
2.4 Comptes de régularisation	26	5.2 Impôts sur les résultats	38
2.5 Comptabilité plurimonétaire	26	5.3 Preuve d'impôt	38
2.6 Passif subordonné	26	5.4 Résultat exceptionnel	39
2.7 Provisions autres que techniques	26	5.5 Charges de personnel et effectifs	39
2.8 Provisions techniques	27	5.6 Amortissements et provisions	39
2.9 Produits financiers nets de charges	28	5.7 Honoraires des commissaires aux comptes	39
2.10 Charges et produits exceptionnels	28		
2.11 Résultat par action	28	NOTE 6	
		INFORMATIONS SECTORIELLES	40
NOTE 3		6.1 Comptes de résultat sectoriels	40
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	29	6.2 Ventilation des primes brutes émises	41
		NOTE 7	
		ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	42

NOTE 1

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1.1 Informations relatives au Groupe

Le groupe CCR a deux activités principales :

- La réassurance des catastrophes naturelles et des autres risques exceptionnels avec la garantie de l'État, menée par CCR,
- La réassurance de marché dans le monde entier, menée par CCR Re.

Les sièges sociaux de ces deux sociétés sont situés au 157 boulevard Haussmann 75008 Paris.

1.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de CCR sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, homologué par arrêté du 29 décembre 2020 et publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du Groupe. Celles-ci se scindent entre Réassurance Vie et Réassurance Non-Vie.

Les comptes sont établis dans le respect du principe général de prudence et en vertu des conventions comptables de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 16 mars 2022.

1.3 Date de clôture

La consolidation des comptes est réalisée à partir des comptes annuels de chaque société au 31 décembre 2021, conformément à l'article R 341-4 du Code des assurances.

Le compte de résultat présente les mouvements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

1.4 Méthodes et règles de consolidation

Les règles d'intégration des entités dans le périmètre de consolidation sont présentées dans la note 3.

Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- **Contrôle exclusif** : le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50 %, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Il existe aussi si le Groupe, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise, dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.
- **Contrôle conjoint** : le contrôle conjoint se justifie par le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique. Il nécessite l'accord unanime des associés pour les décisions opérationnelles, stratégiques et financières. La méthode retenue est l'intégration proportionnelle.
- **Influence notable** : l'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage supérieur à 20 % des droits de vote dans une entité. La méthode retenue est la mise en équivalence.

Exclusions de droit commun

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque :

- dès leur acquisition, les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure ;
- des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise et les possibilités de transferts de trésorerie entre cette entreprise et les autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Exclusions spécifiques

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation, à la condition que cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes consolidés, lorsque :

- Il s'agit d'une entreprise immobilière ou de placement collectif en valeurs mobilières, détenue pour la représentation des engagements d'assurance.
 - Dans ce cas, l'image fidèle est présumée altérée par cette exclusion si, notamment :
 - l'entreprise détient un nombre significatif de titres d'autres entreprises du Groupe ou des titres susceptibles de modifier la délimitation du périmètre de consolidation ;
 - l'entreprise concourt, par emprunt ou crédit-bail, au financement du Groupe ;
 - s'agissant d'une entreprise immobilière, la totalité des résultats n'est pas constatée dans l'exercice, dans les résultats consolidés.
- Il s'agit d'un Groupement de moyens (ou de souscription) dont les résultats ont été enregistrés, pour leur quote-part, dans les comptes individuels des entreprises du Groupe, sauf si ces Groupements disposent d'actifs ou de passifs significatifs dont la non consolidation serait de nature à altérer l'image fidèle fournie par les comptes consolidés.

1.5 Conversion des comptes exprimés en devises

La devise d'établissement des comptes consolidés du groupe CCR est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers consolidés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle est différente de la devise de présentation du Groupe.

1.6 Élimination des opérations internes au Groupe

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés, de même que les résultats internes au Groupe. L'élimination des résultats internes est répartie entre la part Groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé les résultats. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

1.7 Information sectorielle

L'activité du groupe CCR est segmentée selon les deux secteurs d'activités suivants :

- activités de réassurance Non-Vie,
- activités de réassurance Vie.

Les opérations réciproques entre les activités de réassurances Vie et Non-Vie et les autres activités sont éliminées pour l'établissement des comptes de résultat sectoriels.

1.8 Impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés en contrepartie des capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporaires et pertes fiscales pourront être imputées. Dans le cas contraire ces derniers font l'objet d'une dépréciation.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ces actifs et passifs d'impôts concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

1.9 Homogénéisation des comptes

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes individuels établis selon les dispositions réglementaires applicables à chaque entité, corrigés des retraitements d'homogénéisation imposés par le référentiel de consolidation applicable aux entreprises de réassurance en France.

1.10 Comparabilité des comptes

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2021 présentent une information comparative au 31 décembre 2020.

NOTE 2

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

2.1 Actifs incorporels

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les progiciels et développements informatiques sont comptabilisés au coût de production et sont amortis sur une durée de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

2.2 Placements

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

Placements immobiliers

Évaluation initiale et amortissements

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) net de frais d'achat et d'impôt, et augmenté du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions a été décomposée selon les quatre éléments suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
 - 120 ans pour les immeubles d'habitation,
 - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900,
 - 80 ans pour les immeubles de bureaux.
- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans,
- les installations techniques amortissables sur 25 ans,
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans.

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Des provisions pour gros entretiens ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Provisions pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, **les immeubles d'exploitation**, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
- d'autre part, **les immeubles locatifs**, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable.

Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Actions et OPCVM

Les actions et OPCVM sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- **titres de participation** dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritère qui inclut notamment, pour les sociétés de réassurance, la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs à 10 ans ainsi que des approches par multiples, et pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.
- **titres de placement** évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritère prenant notamment en compte la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % sur une durée de six mois a été retenu, conformément aux dispositions de l'avis précité.

Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêts courus.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations,

indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un État membre de l'Union Européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces États, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte générée par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale.

L'article 121-9 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celles-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

Opérations de change

Les positions de change ouvertes résultent des écarts entre les actifs et les passifs libellés dans chaque devise étrangère.

Certaines positions font l'objet d'une couverture, soit par des opérations de change à terme, soit par des opérations sur dérivés de change pour les devises non convertibles.

2.3 Autres actifs

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Matériel, mobiliers de bureau : 3, 5 ou 10 ans
- Agencements et installations : 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide peuvent, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

2.4 Comptes de régularisation

Frais d'acquisition reportés

Les charges différées relatives aux frais d'acquisition des contrats sont étalées sur la période de couverture, dans les mêmes conditions que les primes non acquises des contrats considérés auxquelles ces frais correspondent.

Évaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat en contrepartie des comptes de régularisation prévus à cet effet.

2.5 Comptabilité plurimonétaire

Les opérations réalisées par chaque société du Groupe sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les différences de change, y compris les plus ou moins-values latentes au 31 décembre 2021, sont enregistrées au compte de résultat.

2

2.6 Passif subordonné

Les dettes subordonnées sont inscrites au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les coûts d'émission de la dette émise font l'objet d'un étalement sur 10 ans.

2.7 Provisions autres que techniques

Provisions pour charges de retraites

Ces provisions concernent les indemnités de fin de carrière, versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) est retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 15-17 qui permet d'identifier le nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement par rapport au nombre de vivants à l'âge actuel du salarié,
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise,
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10 ans » retenu à 0,78 % en 2021 contre un taux de 0,33 % au 31 décembre 2020,
- d'un taux de charges patronales à hauteur de 55 %.

Provision pour congés particuliers pré-retraite

Les protocoles relatifs aux avantages sociaux des salariés du Groupe précisent que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision pour charges de pré-retraite sont les mêmes que pour la provision pour charges de retraite.

Provision pour médailles du travail

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention des Médailles d'Honneur du travail acquises selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 0,28 % pour 2021 contre un taux de 0 % au 31 décembre 2020.

Autres provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant, sont incertains.

Ces provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour impôts différés,
- les provisions pour grosses réparations,
- les provisions pour charges exceptionnelles,
- les provisions pour risques de change,
- les autres provisions pour risques et charges.

2.8 Provisions techniques

Provisions pour primes non acquises

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

Une revue des décomptes reçus de la part des cédantes et des modalités d'estimations qui sont appliquées a été réalisée.

Ce travail a conduit à modifier les modalités d'estimation des provisions pour primes non acquises pour toutes les cédantes qui envoient des décomptes avec entrée et sortie de portefeuille. Cette modification a un impact positif de 25 M€ sur le résultat net de CCR après dotation à la provision pour égalisation.

En 2022, la revue sera poursuivie sur le périmètre des cédantes qui adressent des décomptes aujourd'hui incomplets.

Provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques

Ces provisions, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont évaluées sans actualisation « à l'ultime » selon le principe que les provisions techniques doivent être suffisantes pour faire face aux charges probables prévisibles, sauf cas particuliers dûment justifiés dans l'annexe. Elles sont nettes des recours à recevoir, estimés avec le même niveau de prudence.

L'évaluation inclut les frais de règlement des sinistres, déterminés, entreprise par entreprise, sur la base des coûts analytiques observés.

Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la Direction des Réassurances et Fonds Publics pour CCR et de la Direction Actuariat et Risques pour la réassurance de marché.

Afin de mener ces travaux, les directions concernées procèdent à des évaluations actuarielles et s'appuient également sur des avis d'experts dans le cadre de comités de provisionnement qui regroupent les fonctions d'actuariat, de souscription, de modélisation et tout autre métier impliqué tel le département sinistres.

Les calculs font l'objet d'une revue indépendante par la fonction actuarielle. Les provisions techniques font enfin l'objet d'un audit par un cabinet d'actuaire indépendant tous les 3 ans.

Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2021 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR du 14 octobre 2021 et par le conseil d'administration de CCR Re du 6 octobre 2021.

Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

L'inventaire s'appuie sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles et de statistiques.

Ces données sont utilisées sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres. Les données exploitées dans le cadre des prévisions actuarielles le sont sur la base de cours statistiques de l'exercice de souscription, à savoir en euros convertis au taux de change du 31/12 précédant le début de l'exercice de souscription.

En ce qui concerne les prévisions de sinistralité proportionnelle spécifiques au régime catastrophes naturelles, les périls courts (hors sécheresse) sont distingués des périls longs (sécheresse).

Le champ des méthodes possibles pour la détermination des ultimes inclut notamment :

- Liquidation des triangles de primes et de sinistres via la méthode du DFM (Development Factor Model),
- Bornhuetter Ferguson,
- S/P souscripteurs,
- S/P cotation,
- S/P moyens historiques,
- Sondages auprès des cédantes,
- Estimation via les modèles experts internes (ARTEMIS-CCR),
- Nombre de communes et coûts historiques,
- Régression du S/P vs nombre de communes reconnues (vues à l'ultime),

- Estimation des recours potentiels des communes auprès de la commission interministérielle,
- IBNR cédantes.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard du péril ou de la branche analysé.

La provision de sinistre est ainsi calculée en tenant compte du résultat prévisible à l'échéance et complète l'information communiquée par les cédantes.

Provisions pour égalisation et pour risques exceptionnels

La provision pour égalisation est évaluée dans les conditions prévues à l'article R.343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

Les provisions pour charges exceptionnelles pour les risques exceptionnels et nucléaires, prévues à l'article R.431-27 du Code des assurances, sont mouvementées selon la stricte application des textes.

2.9 Produits financiers nets de charges

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de provisions pour dépréciations, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements

et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés, ainsi que les reprises aux amortissements des immeubles de placement.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les dotations aux provisions pour dépréciations, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées.

2.10 Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation figurent en résultat exceptionnel.

2.11 Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté au nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Comme il n'existe aucun instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 3**PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Les entités qui sont exclues du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- Les participations considérées comme non significatives au niveau du Groupe. Ces participations sont exclues du périmètre de consolidation si la somme des capitaux propres des entités non intégrées est inférieure à 3 % des capitaux propres de l'ensemble du Groupe;
- Les sociétés ou organismes qui sont détenus temporairement ou dans lesquels le Groupe n'a pas le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles, notamment les OPC (Organismes de Placement Collectifs).

Ces exclusions n'altèrent pas l'image fidèle des comptes consolidés.

Les participations exclues du périmètre de consolidation sont classées dans la rubrique « Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation » et dans les « Actions et titres à revenus variables. »

Le tableau ci-dessous présente la liste des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation.

Entité	SIREN	Adresse	31/12/2021			31/12/2020		
			% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
CCR SA	388 202 533	157 boulevard Haussmann 75008 Paris	100 %	100 %	Maison mère consolidante	100 %	100 %	Maison mère consolidante
CCR Re SA	817 446 511	157 boulevard Haussmann 75008 Paris	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale

NOTE 4

NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

4.1 Actifs incorporels

en milliers d'euros	31/12/2021	Augmentation/ Dotation	Autres mouvements	Diminution/ Reprise	31/12/2020
Valeurs brutes	41 169	4 315	-	-32 310	69 164
Amortissements	-35 695	-1 276	-	31 932	-66 351
VALEUR NETTE	5 474	3 039	-	-378	2 813

4.2 Placements des entités de réassurance

en milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	378 644	302 727	871 131	568 404
2 Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	275 157	273 965	681 111	407 146
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	3 316 214	3 311 112	3 853 615	542 503
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	5 302 462	5 300 427	5 339 776	39 349
6 Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7 Autres prêts et effets assimilés	7 569	7 569	7 569	-
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	228 779	228 779	228 779	-
9 Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	322 016	322 016	322 016	-
10 Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	9 830 841	9 746 595	11 303 998	1 557 402
11 Autres instruments financiers à terme				
a) Stratégie d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-
b) Stratégie de rendement	91 310	91 310	95 532	4 222
c) Autres opérations	-	-	-	-
12 TOTAL DES LIGNES 1 À 11	9 922 151	9 837 905	11 399 530	1 561 624
a dont:				
- Placements évalués selon l'article R.343-9	5 302 462	5 300 427	5 339 776	39 349
- Placements évalués selon l'article R.343-10	4 299 600	4 217 390	5 735 443	1 518 053
- Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
- Instruments financiers à terme	91 310	91 310	95 532	4 222
b dont:				
- Placements et IFT OCDE	9 720 918	9 636 640	11 182 826	1 546 186
- Placements et IFT hors OCDE	109 923	109 955	121 172	11 216

4.3 Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation

en milliers d'euros	Pourcentage participation Groupe	Capital détenu par le Groupe	Montant des capitaux propres	Résultat de la période	Valeur nette comptable des titres détenus	Valeur de réalisation
SA Caisrelux	100 %	6 200	6 200	-	6 200	11 635

4.4 Autres placements

en milliers d'euros	Pourcentage participation Groupe	Capital détenu par le Groupe	Montant des capitaux propres	Résultat de la période	Valeur nette comptable des titres détenus	Valeur de réalisation
SAS Boulogne 78	100 %	5 710	6 045	168	5 709	17 958
SAS Rochefort 25	100 %	14 940	15 951	1 078	14 932	69 738
SAS Pompe 179	100 %	15 270	15 558	221	15 268	67 362
SAS Civry 22	100 %	7 860	8 067	79	7 859	35 290
SAS Castelnaud 6	100 %	7 280	7 468	375	7 279	38 008

2

4.5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

en milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020		
	Non-Vie	Vie	TOTAL	Non-Vie	Vie	TOTAL
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	443	-	443	997	527	1 524
Provisions pour sinistres	81 894	2 536	84 430	93 369	612	93 981
TOTAL	82 337	2 536	84 873	94 366	1 139	95 505

4.6 Créances nées des opérations de réassurance - Autres créances

MONTANT DES VALEURS BRUTES ET DES DÉPRÉCIATIONS en milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Créances nées des opérations de réassurance	167 233	-458	166 775	188 924	-629	188 295
CRÉANCES NÉES DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	167 233	-458	166 775	188 924	-629	188 295
Personnel	4	-	4	12	-	12
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	11 039	-	11 039	8 233	-	8 233
Débiteurs divers	76 808	-70 831	5 977	78 107	-70 734	7 373
Impôts différés actifs	171 139	-	171 139	144 252	-	144 252
AUTRES CRÉANCES	258 990	-70 831	188 159	230 604	-70 734	159 870

VENTILATION DES VALEURS NETTES PAR ÉCHÉANCE en milliers d'euros	31/12/2021				31/12/2020
	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Créances nées des opérations de réassurance	166 775	-	-	166 775	188 295
CRÉANCES NÉES DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	166 775	-	-	166 775	188 295
Personnel	4	-	-	4	12
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	11 039	-	-	11 039	8 233
Débiteurs divers	5 180	-	797	5 977	7 373
Impôts différés actifs	171 139	-	-	171 139	144 252
AUTRES CRÉANCES	187 362	-	797	188 159	159 870

4.7 Comptes de régularisation – Actif

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Évaluation technique de réassurance	439 541	536 211
Frais d'acquisition reportés	61 876	48 952
Intérêts et loyers courus et non échus	24 562	29 777
Coût d'émission de l'emprunt obligataire	2 778	3 081
Autres	21 076	18 313
TOTAL	549 833	636 334

4.8 Capitaux propres du Groupe

en milliers d'euros	Capital social	Primes liées au capital social	Réserves consolidées	Résultat	Total des capitaux propres Groupe
SITUATION AU 31/12/2020	60 000	-	2 490 184	90 128	2 640 312
Variation du capital			-		-
Primes d'émission			-		-
Réserves de garantie			-		-
Réserve spéciale pour risques exceptionnels et nucléaires			-		-
Réserve spéciale pour risques de catastrophes naturelles			41 584		41 584
Réserves pour risques naturels majeurs			-		-
Réserve spéciale pour risques d'attentats			-		-
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance-crédit			-		-
Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants			-		-
Autres réserves			18 386		18 386
Réserve consolidée			11 098		11 098
Versement du dividende				-19 061	-19 061
Affectation du résultat				-71 067	-71 067
Résultat de l'exercice				195 828	195 828
SITUATION AU 31/12/2021	60 000	-	2 561 252	195 828	2 817 080

4.9 Passif subordonné

CCR Re a émis un emprunt subordonné de 300 M€.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 15 juillet 2020
- Nominal émis : 300 000 000 €
- Intérêts : 2,875 % par an
- Date du 1^{er} « call » : 15 avril 2030
- Date d'échéance : 15 juillet 2040

Les coûts d'émission de cet emprunt (prime et frais d'émission), d'un montant initial de 3,1M€, sont comptabilisés dans les comptes de régularisation à l'actif du bilan et font l'objet d'un étalement sur 10 ans. Au 31 décembre 2021, la part de ces frais restant à amortir s'élève à 2,8 M€.

4.10 Provisions techniques

Provisions techniques par nature

en milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020		
	Non-Vie	Vie	Total	Non-Vie	Vie	Total
Provisions de réassurance (Vie)		132 840	132 840		104 154	104 154
Provisions pour sinistres (Vie)		118 275	118 275		92 587	92 587
Provisions pour participation aux bénéfices (Vie)		1 857	1 857		2 014	2 014
Autres provisions techniques (Vie)		-	-		-	-
Provisions pour primes non acquises (Non-Vie)	419 363		419 363	525 272		525 272
Provisions pour sinistres (Non-Vie)	4 834 879		4 834 879	5 011 775		5 011 775
Provisions pour égalisation (Non-Vie)	2 139 179		2 139 179	1 763 523		1 763 523
Autres provisions techniques (Non-Vie)	54 603		54 603	47 198		47 198
TOTAL	7 448 024	252 972	7 700 996	7 347 768	198 755	7 546 523

Liquidation des provisions de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs par ligne d'activité

en milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020		
	Non-Vie	Vie	Total	Non-Vie	Vie	Total
Provisions pour sinistres à l'ouverture	5 160 624	194 448	5 355 072	4 409 547	158 256	4 567 804
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	982 511	78 301	1 060 812	850 763	47 027	897 790
Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture	4 107 575	128 553	4 236 128	3 708 021	116 106	3 824 127
EXCÉDENT NET (+) OU INSUFFISANCE NETTE (-)	70 538	-12 406	58 132	-149 237	-4 877	-154 114

4.11 Provisions autres que techniques

en milliers d'euros	31/12/2021	Variations	31/12/2020
Autres provisions pour risque	1 583	1 583	0
Provision pour charges de retraite	4 993	-588	5 581
Provision pour médailles du travail	3 110	-50	3 160
Provision pour congés retraite	2 017	-318	2 335
Provisions pour charges exceptionnelles	323	7	316
Provision pour risque de change	0	-105	105
Provision pour grosses réparations	3 897	310	3 587
TOTAL	15 923	839	15 084

4.12 Dettes nées des opérations de réassurance – Autres dettes

VENTILATION PAR NATURE en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Dettes nées des opérations de réassurance	40 118	22 257
DETTES NÉES DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	40 118	22 257
Dépôt et cautionnement reçus – non assurance	2 424	2 363
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	2 741	463
Personnel	15 599	15 735
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	9 662	19 869
Créditeurs divers	140 349	130 384
AUTRES DETTES	170 775	168 814

VENTILATION PAR ÉCHÉANCE en milliers d'euros	31/12/2021				31/12/2020
	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Dettes nées des opérations de réassurance	40 118	-	-	40 118	22 257
DETTES NÉES DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	40 118	-	-	40 118	22 257
Dépôt et cautionnement reçus – non assurance	2 424	-	-	2 424	2 363
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	2 741	-	-	2 741	463
Personnel	15 599	-	-	15 599	15 735
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	9 662	-	-	9 662	19 869
Créditeurs divers	140 349	-	-	140 349	130 384
AUTRES DETTES	170 775	-	-	170 775	168 814

4.13 Comptes de régularisation – Passif

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'acquisition reportés rétro Non-Vie	42	39
Produits à répartir sur plusieurs exercices	21 995	33 181
Évaluations techniques de réassurance	17 873	5 097
Autres comptes de régularisation	-	282
TOTAL	39 910	38 599

NOTE 5**NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES
DU COMPTE DE RÉSULTAT****5.1 Produits financiers nets de charges**

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements immobiliers	23 708	23 075
Revenus des autres placements	80 392	94 196
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques	3 619	2 857
Autres produits de placements	7 680	2 456
Profits provenant de la réalisation des placements	139 125	107 866
PRODUITS FINANCIERS	254 524	230 450
Intérêts sur dette subordonnée	-8 601	-4 112
Amortissement coût d'émission dette subordonnée	-303	-110
Frais de gestion externe des placements	-6 783	-5 774
Frais de gestion interne des placements	-8 329	-8 710
Autres charges de placements	-19 102	-16 415
Pertes provenant de la réalisation des placements	-88 178	-58 239
CHARGES FINANCIÈRES	-131 296	-93 360
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	123 228	137 090

5.2 Impôts sur les résultats

Détail de la charge d'impôt

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'impôt exigible	-115 410	-65 601
Produits d'impôt différé	26 887	11 440
TOTAL	-88 523	-54 161

Impôts différés par catégories

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Impôts différés issus des décalages temporaires	171 139	144 278
Retraitements de consolidation	-	-26
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	171 139	144 252

5.3 Preuve d'impôt

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé	195 828	90 128
Impôts sur le résultat	-88 523	-54 161
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	284 351	144 289
Taux d'impôt	28,41 %	32,02 %
Impôt calculé au taux courant	-80 777	-46 205
Effets sur le résultat taxable au taux courant :		
Crédits d'impôts	1 442	1 116
Différences d'impôt sur la succursale au Canada	3 318	2 341
Régularisations exercices antérieurs	0	306
Dépréciation impôts différés	-10 902	-6 711
Élimination provision spéciale de réévaluation	-5	-14
Autres différences permanentes	1 833	-145
Impôt Liban & Labuan	0	-615
Différentiel de taux	-3 431	-4 234
TOTAL	-7 746	-7 956
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-88 523	-54 161
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	31,13 %	37,54 %

5.4 Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	145	162
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	130	142
Autres produits exceptionnels	15	20
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-3 280	-2 429
Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles	-1 593	-122
Cotisations FFA au fonds de solidarité COVID-19	-	-1 220
Projet IFRS	-1 578	-988
Abandon de loyers – gestion immobilière	-6	-98
Autres charges exceptionnelles	-103	-1
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-3 135	-2 267

5.5 Charges de personnel et effectifs

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
CHARGES DE PERSONNEL	35 190	34 647
EFFECTIFS MOYENS	289	281
Employés	8	11
Cadres	269	258
Succursale Canada	9	9
Bureau Liban	3	3

5.6 Amortissements et provisions

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements	5 118	2 983
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-
TOTAL	5 118	2 983

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Contrôle légal des comptes	356	372
Services autres que la certification des comptes	8	-22
TOTAL	364	350

NOTE 6**INFORMATIONS SECTORIELLES****6.1 Comptes de résultat sectoriels****Compte technique de la réassurance Non-Vie**

en milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES ACQUISES	1 852 944	-155 449	1 697 495	1 568 563
Primes	1 737 390	-154 890	1 582 500	1 607 947
Variation des primes non acquises	115 554	-559	114 995	-39 384
PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	90 763	-	90 763	98 018
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	2 067	-	2 067	1 924
CHARGES DES SINISTRES	-834 188	4 486	-829 702	-1 471 684
Prestations et frais payés	-1 061 160	16 118	-1 045 042	-880 182
Charges des provisions pour sinistres	226 972	-11 632	215 340	-591 502
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-7 405	-	-7 405	-3 043
PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-12 407	546	-11 861	-6 612
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-294 683	8 734	-285 949	-242 388
Frais d'acquisition	-279 805	8 734	-271 071	-227 374
Frais d'administration	-18 464	-	-18 464	-16 990
Commissions reçues des réassureurs	3 586	-	3 586	1 976
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-13 582	-	-13 582	-12 254
VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	-375 657	-	-375 657	172 356
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION NON-VIE	407 852	-141 683	266 169	104 880

Compte technique de la réassurance Vie

en milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES	133 926	-4 060	129 866	94 974
PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	1 879	-	1 879	2 519
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	13	-	13	-
CHARGES DES SINISTRES	-112 108	2 200	-109 908	-68 862
Prestations et frais payés	-91 174	276	-90 898	-56 040
Charges des provisions pour sinistres	-20 934	1 924	-19 010	-12 822
CHARGES DES PROVISIONS TECHNIQUES DE RÉASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-3 325	-	-3 325	-5 351
PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-10 980	99	-10 881	-2 219
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-17 033	1 944	-15 089	-15 041
Frais d'acquisition	-13 556	1 944	-11 612	-12 687
Frais d'administration	-3 477	-	-3 477	-2 354
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-1 208	-	-1 208	-917
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION VIE	-8 836	183	-8 653	5 103

2

6.2 Ventilation des primes brutes émises

Ventilation des primes brutes par activité

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
RÉASSURANCE SANS GARANTIE DE L'ÉTAT	842 653	649 321
Acceptation Vie	155 764	111 252
Acceptation Non-Vie	686 889	538 069
RÉASSURANCE AVEC GARANTIE DE L'ÉTAT	1 050 501	1 216 194
Risques exceptionnels et nucléaires	275	-1 066
Risques de catastrophes naturelles	921 681	890 541
Risques d'attentats	67 364	66 884
Dont Risques petits et moyens	46 364	45 884
Grands risques (GAREAT)	21 000	21 000
Risques d'assurance-crédit	61 181	259 835
TOTAL	1 893 154	1 865 515

Ventilation des primes brutes émises par zone géographique

en milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020		
	Activité Non-Vie	Activité Vie	Total	Activité Non-Vie	Activité Vie	Total
France	1 173 066	38 864	1 211 930	1 325 417	36 173	1 361 590
UE hors France	120 151	1 394	121 545	98 880	4 088	102 968
Europe hors UE	31 124	524	31 648	20 336	729	21 065
Afrique & Moyen-Orient	175 523	79 106	254 629	143 852	50 176	194 028
Extrême Orient & Océanie	162 974	15 152	178 126	117 032	12 646	129 678
Amérique du Nord	53 981	1 751	55 732	36 461	2 049	38 510
Amérique du Sud	20 571	18 973	39 544	12 285	5 391	17 676
TOTAL	1 737 390	155 764	1 893 154	1 754 263	111 252	1 865 515

NOTE 7

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

2

La survenance, postérieurement à la date de clôture de l'exercice, de la guerre en Ukraine, ne devrait pas avoir de conséquences majeures sur le groupe CCR. En effet, le groupe CCR n'a pas d'exposition directe en Ukraine ou Russie dans son portefeuille de réassurance; l'exposition indirecte de CCR RE dans les branches spécialisées devrait vraisemblablement rester limitée. Le groupe CCR n'a aucune exposition directe sur son portefeuille d'actifs et ne détient aucun actif en roubles ou hryvnia. Par ailleurs, le portefeuille d'actifs du groupe CCR est à ce jour résilient face aux turbulences de marchés causées par cet événement.

3

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

BILAN	44
COMPTE DE RÉSULTAT	46
ANNEXE	49



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF

en milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant Brut	Amortissements et Provisions	Montant Net	Montant Net
ACTIFS INCORPORELS	46 586	41 564	5 022	2 813
PLACEMENTS				
Terrains et constructions	204 133	36 580	167 553	164 043
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	435 929		435 929	435 929
Autres placements	7 134 644	6 294	7 128 350	6 535 907
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 359		4 359	7 929
TOTAL	7 779 065	42 874	7 736 191	7 143 808
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	957		957	881
Provisions de réassurance Vie	3 995		3 995	3 567
Provisions pour sinistres à payer Vie	-3 530		-3 530	604
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	67 804		67 804	166 193
Autres provisions techniques Non-Vie				
TOTAL	69 226		69 226	171 245
CRÉANCES				
Créances nées d'opérations de réassurance	62 351		62 351	106 879
Personnel	4		4	7
État, organismes sociaux, collectivités publiques	2 102		2 102	19
Débiteurs divers	80 321	70 794	9 527	12 373
TOTAL	144 778	70 794	73 984	119 278
AUTRES ACTIFS				
Actifs corporels d'exploitation	17 879	14 949	2 930	3 617
Comptes courants et caisse	194 745		194 745	447 486
TOTAL	212 624	14 949	197 675	451 103
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF				
Intérêts et loyers acquis non échus	20 385		20 385	25 974
Frais d'acquisition reportés (Vie et Non-Vie)	137		137	87
Autres comptes de régularisation	100 456		100 456	285 869
TOTAL	120 978		120 978	311 930
TOTAL DE L'ACTIF	8 373 257	170 182	8 203 075	8 200 178

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

PASSIF

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
	Avant affectation du résultat	Avant affectation du résultat
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	60 000	60 000
Primes liées au capital social		
Réserves de réévaluation	2 751	2 751
Autres réserves		
Réserve de garantie	1 496	1 496
Réserve spéciale pour risques exceptionnels & nucléaires	245 215	245 215
Réserve spéciale pour risques de catastrophes naturelles	1 811 571	1 769 987
Réserve spéciale pour risques d'attentats	151 474	151 474
Autres réserves	8 654	8 654
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance crédit	86 790	86 790
Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	93	93
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	133 566	60 644
TOTAL	2 501 610	2 387 104
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	197 900	333 499
Provisions de réassurance Vie	180	3 478
Provisions pour sinistres à payer Vie	285	694
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	3 215 703	3 546 602
Provisions pour égalisation	2 119 001	1 736 654
Autres provisions techniques Non-Vie		72
TOTAL	5 533 069	5 620 999
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	11 066	11 885
AUTRES DETTES		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 512	1 431
Personnel	10 003	9 960
État, organismes sociaux et collectivités publiques	6 033	17 678
Créditeurs divers	118 708	118 396
TOTAL	136 256	147 465
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	21 074	32 724
TOTAL DU PASSIF	8 203 075	8 200 178

COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

en milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE TECHNIQUE NON-VIE				
Primes acquises :				
Primes	1 053 293	110 101	943 192	1 102 432
Variation des provisions pour primes non acquises	135 675	0	135 675	-11 861
	1 188 968	110 101	1 078 867	1 090 571
Produits des placements alloués du compte non technique	63 284	0	63 284	62 485
Autres produits techniques	783	0	783	604
Charges des sinistres :				
Prestations et frais payés	-679 198	-38 481	-640 717	-577 183
Charges des provisions pour sinistres à payer	335 693	103 154	232 539	-523 165
	-343 505	64 673	-408 178	-1 100 347
Charges des autres provisions techniques	72	0	72	-72
Participation aux résultats	147	147	0	-1
Frais d'acquisition et d'administration :				
Frais d'acquisition	-132 166	0	-132 166	-123 858
Frais d'administration	-4 966	0	-4 966	-5 171
Commissions reçues des réassureurs		-684	684	-1 064
	-137 132	-684	-136 448	-130 092
Autres charges techniques	-7 197	0	-7 197	-6 996
Variation de la provision pour égalisation	-382 347	0	-382 347	174 586
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE NON-VIE	383 073	174 237	208 836	90 737

COMPTÉ DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

en milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE TECHNIQUE VIE				
Primes	273	273	0	0
Produits des placements :				
Revenus des placements				
Autres produits des placements				
Profits provenant de la réalisation des placements				
	0	0	0	0
Autres produits techniques	0	0	0	0
Charges des sinistres :				
Prestations et frais payés	-4 319	-4 319	0	-2
Charges des provisions pour sinistres à payer	470	470	0	0
	-3 849	-3 849	0	-2
Charges des provisions Vie et autres provisions techniques				
Provisions de réassurance Vie	3 716	3 716	0	0
	3 716	3 716	0	0
Participation aux résultats	0	0	0	0
Frais d'acquisition et d'administration :				
Frais d'acquisition	23	0	23	-11
Frais d'administration	-5	0	-5	-14
Commissions reçues des réassureurs	0	22	-22	11
	18	22	-4	-14
Charges des placements :				
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts				
Autres charges des placements				
Pertes provenant de la réalisation des placements				
	0	0	0	0
Autres charges techniques	0	0	0	0
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE VIE	158	162	-4	-16

COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE NON TECHNIQUE		
Résultat technique de la réassurance Non-Vie	208 836	90 737
Résultat technique de la réassurance Vie	-4	-16
Produits des placements :		
Revenus des placements	79 153	84 599
Autres produits des placements	7 229	2 169
Profits provenant de la réalisation des placements	61 993	34 867
	148 375	121 635
Charges des placements :		
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-8 779	-8 313
Autres charges des placements	-15 198	-12 997
Pertes provenant de la réalisation des placements	-32 010	-10 335
	-55 987	-31 645
Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie	-63 284	-62 485
Autres produits non techniques	9	18
Autres charges non techniques	-8	-1
Résultat exceptionnel :		
Produits exceptionnels	155	354
Charges exceptionnelles	-16	-900
	139	-546
Participation des salariés	-554	0
Impôt sur les bénéfices	-103 956	-57 055
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	133 566	60 644

3

ANNEXE

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 16 mars 2022 par le conseil d'administration.

NOTE 1		
PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES		50
1.1	Changement de méthodes comptables	50
1.2	Actifs incorporels	50
1.3	Placements	50
1.4	Autres actifs d'exploitation	52
1.5	Comptes de régularisations	52
1.6	Comptabilité pluri-monétaire	52
1.7	Provisions pour risques et charges	53
1.8	Provisions techniques et résultat technique	53
1.9	Autres éléments	54
NOTE 2		
ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN		55
2.1	Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif	55
2.2	Informations relatives aux placements	56
2.3	État récapitulatif des placements	57
2.4	Créances et dettes	58
2.5	Filiales et participations	59
2.6	Actifs corporels d'exploitation	60
2.7	Comptes de régularisation	60
2.8	Actifs et passifs en devises	61
2.9	Capitaux propres	62
2.10	Ventilation des provisions (autres que techniques)	62
2.11	Engagements reçus et donnés	63
NOTE 3		
ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT		64
3.1	Ventilation des primes brutes émises par activité	64
3.2	Mouvements de portefeuille	64
3.3	Commissions issues des opérations de réassurance	65
3.4	Produits et charges de placements	65
3.5	Charges par nature et par destination	66
3.6	Autres produits et charges techniques	68
3.7	Ventilation du résultat exceptionnel	68
3.8	Participation des salariés	68
3.9	Impôt sur bénéfices	68
NOTE 4		
AUTRES INFORMATIONS		69
4.1	Honoraires des commissaires aux comptes	69
4.2	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	69

La Caisse Centrale de Réassurance est une société anonyme appartenant au secteur public, dont l'activité est régie par le Code des assurances. Elle intervient en qualité de réassureur dans les domaines suivants: opérations de réassurance de risques exceptionnels et nucléaires (articles L.431-4 et L.431-5 du Code des assurances), de catastrophes naturelles (L.431-9), de terrorisme (L.431-10) et de certains risques d'assurance-crédit (dispositifs temporaires « CAP », « CAP+ » et « CAP Relais » mis en place à partir d'avril 2020).

Ces activités avec la garantie de l'État s'exercent dans le cadre de conventions spécifiques. Elles sont retracées comptablement dans des comptes distincts dégageant

chacun un résultat propre, qui est ensuite inscrit à un compte de réserve affecté à la couverture des opérations correspondantes, conformément aux dispositions des articles L.431-7, R.431-16-3, R.431-16-4 et A.431-6 du Code des assurances.

Elle intervient également en qualité de réassureur pour des risques non couverts par la garantie de l'État pour des affaires qui ont fait l'objet d'un refus de transfert de portefeuille à CCR Re de la part des cédantes suite à l'opération d'apport partiel d'actif réalisée en 2016 visant à transférer à sa filiale CCR Re l'ensemble des affaires présentant ces caractéristiques.

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, le règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 et, à défaut de disposition particulière, par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général.

Le compte de résultat est scindé entre les comptes techniques Vie et Non-Vie et le compte non technique.

Les comptes techniques incluent, outre les éléments d'exploitation respectifs de réassurance Vie et de réassurance Non-Vie, les frais généraux et l'allocation des produits des placements provenant des activités de réassurance.

La méthode d'évaluation du résultat technique consiste à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation de l'aliment des affaires acceptées, attendu in fine, à partir duquel sont également déterminées les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes estimées in fine, nettes de commissions, et celles communiquées par les cédantes est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan.

La sinistralité attendue in fine, appliquée aux primes acquises précédemment déterminées et déduction faite des sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Cette méthode revient à prendre en compte les éléments relatifs à la souscription dans le même exercice comptable que la cédante.

Dans le cadre des opérations relatives aux activités de réassurance avec la garantie de l'État, CCR n'a pas souscrit de protection sur le marché de la rétrocession, elle bénéficie de la garantie de l'État et se trouve ainsi protégée contre une fluctuation marquée de sinistralité en termes de fréquence ou de sévérité des sinistres et événements. En contrepartie de cette protection, CCR verse à l'État une fraction de ses primes de l'année.

Au titre des opérations relatives à la réassurance de marché, les seuls engagements résiduels concernent les cédantes ayant refusé le transfert de portefeuille. CCR a conclu un traité de rétrocession des contrats non transférés avec CCR Re qui permet à CCR de ne plus porter de risque de réserve lié à ces traités.

Les recherches et analyses mises en place, selon les critères définis aux articles 210-2 et 210-3 du règlement ANC n°2015-11 relatifs aux règles de comptabilisation des contrats de réassurance dits « finite » et des contrats de réassurance financière, n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature parmi le portefeuille de contrats gérés.

1.1 Changement de méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2021 ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'année précédente.

1.2 Actifs incorporels

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les progiciels et développements informatiques sont comptabilisés au coût de production et sont amortis sur une durée de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

1.3 Placements

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

Actifs immobiliers

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) nets de frais d'achat et d'impôt, et augmentés du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions, a été décomposée selon les quatre composants suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
 - 120 ans pour les immeubles d'habitation
 - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900
 - 80 ans pour les immeubles de bureaux

- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans
- les installations techniques amortissables sur 25 ans
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Les sommes payées dans le cadre de l'acquisition d'un ensemble immobilier en l'état futur d'achèvement sont comptabilisées dans le poste « immeubles en cours ».

Des provisions pour gros entretien ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, **les immeubles d'exploitation**, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
- d'autre part, **les immeubles locatifs**, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque que la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable. Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

- La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

- Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

Actions et OPCVM

Les actions et OPCVM sont inscrites au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- **titres de participation** dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritères qui inclut notamment, pour les sociétés de réassurance, la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs à 10 ans ainsi que des approches par multiples, et pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.
- **titres de placement** évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, à ce coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritères prenant notamment en compte la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % a été retenu, conformément aux dispositions de l'article 123-10 du Règlement ANC 2015-11.

Compte tenu de l'évolution des cours des titres présents en portefeuille à la clôture, le montant du stock de la provision pour dépréciation à caractère durable constituée au 31 décembre 2021 s'élève à 6,295 M€.

Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un état membre de l'Union Européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces états, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte générée par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou à défaut, à leur valeur vénale. Aucun mouvement ni aucun stock n'est constaté dans les comptes de l'exercice à ce titre.

L'article 121-9 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celles-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

Produits des placements

Les plus et moins-values réalisées sont calculées selon la méthode FIFO. Les produits nets de placements font l'objet d'un transfert partiel pour allocation lors des écritures d'inventaire :

- en Vie, au compte non technique ;
- en Non-Vie, au compte technique.

L'allocation est calculée à chaque arrêté sur les bases des rapports suivants :

- en Vie, on rapporte les capitaux propres (comptes 10 à 15) à la somme des provisions techniques nettes de réassurance et des capitaux propres ;

- en Non-Vie, on rapporte les provisions techniques nettes à l'ensemble des provisions techniques et des capitaux propres.

1.4 Autres actifs d'exploitation

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Matériels, mobiliers de bureau 3, 5 ou 10 ans
- Agencements et installations 10 ans
- Matériels de transport 5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide peuvent, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

1.5 Comptes de régularisation

Évaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat avec, en contrepartie, les comptes de régularisation prévus à cet effet.

1.6 Comptabilité pluri-monétaire

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances et des articles 240-1 et suivants du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les opérations réalisées par la société sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les opérations réalisées par l'entreprise étant génératrices de positions de change opérationnelles les différences de conversion sur positions de change sont intégralement constatées en résultat.

L'écart résultant de la conversion des actifs et passifs en devises au 1^{er} janvier 2021 aux cours de change du 31 décembre 2021 représente un gain de 0,398 M€.

1.7 Provisions pour risques et charges

Provision pour charges de retraite

Elle concerne les indemnités de fin de carrière versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) est retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 15-17. Ce coefficient est égal au ratio suivant : « nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement » / « nombre de vivants à l'âge actuel du salarié ».
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise.
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10 ans » retenu à 0,78 % pour 2021 contre un taux de 0,33 % au 31 décembre 2020.

En outre, le montant des charges patronales est intégré dans le calcul au taux de 55 %.

Provision pour congés payés particuliers de « pré » retraite

Le protocole relatif aux « avantages sociaux » de CCR précise que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de valorisation de la provision pour charges de retraite ont été retenues pour valoriser la provision pour congés payés de « pré » retraite.

Provision pour médailles du travail

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention d'une, ou plusieurs, Médaille(s) d'Honneur du travail acquise(s) selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 0,28 % pour 2021 contre un taux de 0 % au 31 décembre 2020.

1.8 Provisions techniques et résultat technique

Les comptes des sociétés cédantes sont enregistrés dès leur réception. À la date de l'inventaire, l'enregistrement d'estimations relatives aux comptes à recevoir des cédantes permet de prendre en compte la liquidation prévisible de chaque affaire jusqu'à son terme.

Provisions pour primes non acquises

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

Une revue des décomptes reçus de la part des cédantes et des modalités d'estimations qui sont appliquées a été réalisée. Ce travail a conduit à modifier les modalités d'estimation des provisions pour primes non acquises pour toutes les cédantes qui envoient des décomptes avec entrée et sortie de portefeuille. Cette modification a un impact positif de 25 M€ sur le résultat net de CCR après dotation à la provision pour égalisation.

En 2022, la revue sera poursuivie sur le périmètre des cédantes qui adressent des décomptes aujourd'hui incomplets.

Provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques

Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la direction des Réassurances & Fonds Publics. Afin de mener ces travaux, la direction des Réassurances & Fonds Publics procède à des évaluations actuarielles et elle s'appuie également sur des avis d'experts dans le cadre de comités de provisionnement qui regroupent les fonctions actuariat, souscription et modélisation de la direction des Réassurances & Fonds Publics et tout autre métier impliqué tel le service sinistres réassurances publiques.

Par ailleurs, la Fonction Actuarielle émet un avis sur la suffisance du niveau des provisions techniques de l'entreprise lui permettant de faire face à ses engagements. Les provisions techniques font également l'objet d'un audit par un cabinet indépendant tous les 3 ans.

Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2021 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR du 14 octobre 2021.

Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

L'inventaire s'appuie sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles et de statistiques. Ces données sont utilisées sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres. Pour les prévisions de sinistralité proportionnelle en catastrophes naturelles, les périls courts (hors sécheresse) sont distingués des périls longs (sécheresse).

3

Le champ des méthodes possibles pour la détermination des ultimes inclut notamment :

- S/P historiques ;
- Sondages auprès des cédantes ;
- Estimation via les modèles experts internes (ARTEMIS-CCR) ;
- Nombres de communes et coûts historiques ;
- Régression du S/P versus nombre de communes reconnues (vues à l'ultime) ;
- Liquidation des triangles via la méthode du DFM (Development Factor Model) ;
- Estimation des recours potentiels des communes auprès de la commission interministérielle ;
- IBNR cédantes ;
- Reportings des primes et des sinistres liés aux dispositifs CAP, CAP+ et CAP Relais.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard du péril analysé.

La provision de sinistre est ainsi calculée en tenant compte du résultat prévisible à l'échéance et complète l'information communiquée par les cédantes.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est évaluée dans les conditions prévues à l'article R343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

Provision pour risque d'exigibilité

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (placements évalués selon l'article R. 343-9 du Code des assurances), est supérieure à la valeur de réalisation.

Au 31 décembre 2021, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée dans les comptes.

1.9 Autres éléments

Charges par destination

Pour chaque fonction de l'entreprise, un coût complet est déterminé puis affecté, compte tenu de l'activité principale inhérente à cette fonction, sur la rubrique appropriée, à savoir : frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition, frais de gestion des placements, frais d'administration ou autres charges techniques.

Pour les centres de coût nécessitant par nature une affectation multiple par destination, la ventilation s'opère sur la base d'une mesure représentative du temps de travail associée au service.

Le loyer théorique de l'immeuble d'exploitation se trouve réparti à proportion de l'affectation des charges par destination des services pondérée à la surface occupée.

NOTE 2**ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN****2.1 Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif**

VALEUR BRUTE en milliers d'euros	31/12/2020	Mouvements		31/12/2021
	Audité	Acquisitions de l'exercice	Sorties	Opérations nettes
Frais d'établissement	5 963			5 963
Logiciels et projets	68 698	3 261	31 931	40 028
Projets en cours	379	595	379	595
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	75 040	3 856	32 310	46 586
Immeubles	102 100	1 554		103 654
Immeuble d'exploitation	55 045	630	148	55 527
Immeubles en cours	27 605	5 101	743	31 963
Parts de S.C.I. non cotées	12 989			12 989
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	197 739	7 285	891	204 133
Actions et autres titres à revenu variable	360 929			360 929
Prêts	75 000			75 000
TOTAL PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES OU DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	435 929			435 929
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES	7 929	6 684	10 254	4 359

Le poste « Immeubles en cours » inclut un montant de 31,3 M€ correspondant aux paiements effectués dans le cadre de l'acquisition, le 25 juin 2020, d'un ensemble immobilier en l'état futur d'achèvement situé 65 bis, rue Lafayette et 37, rue de Montholon à Paris IX.

VALEUR NETTE en milliers d'euros	31/12/2021				31/12/2020
	Brut	Amortissements	Provisions	Net	Net Audité
Frais d'établissement	5 963	5 963			
Logiciels et projets	40 028	35 601		4 427	2 434
Projets en cours	595			595	379
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	46 586	41 564		5 022	2 813
Immeubles	103 654	28 362		75 292	75 663
Immeuble d'exploitation	55 527	8 218		47 309	47 786
Immeubles en cours	31 963			31 963	27 605
Parts de S.C.I. non cotées	12 989			12 989	12 989
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	204 133	36 580		167 553	164 043
Actions et autres titres à revenu variable	360 929			360 929	360 929
Prêts	75 000			75 000	75 000
TOTAL PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES OU DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	435 929			435 929	435 929
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES	4 359			4 359	7 929

2.2 Informations relatives aux placements

en milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net Audité
Actions, parts et autres titres à revenu variable	2 451 637	6 294	2 445 343	2 412 362
Obligations et titres de créances à revenu fixe	4 595 597		4 595 597	3 986 480
Prêts	7 410		7 410	7 065
Dépôts auprès des établissements de crédit	80 000		80 000	130 000
TOTAL	7 134 644	6 294	7 128 350	6 535 907

2.3 État récapitulatif des placements

en milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette ¹	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	204 133	167 553	448 372	280 819
2 Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	543 776	542 584	932 472	389 888
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	2 268 790	2 263 688	2 685 523	421 835
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	4 595 597	4 594 622	4 628 634	34 012
6 Prêts hypothécaires				
7 Autres prêts et effets assimilés	82 410	82 410	82 410	
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 359	4 359	4 359	
9 Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	80 000	80 000	80 000	
10 Actifs représentatifs des contrats en unités de compte				
SOUS-TOTAL	7 779 065	7 735 216	8 861 770	1 126 554
11 Autres instruments financiers à terme				
* Stratégie d'investissement ou de désinvestissement				
* Autres opérations				
* Amortissements surcote/décote				
12 TOTAL DES LIGNES 1 À 11	7 779 065	7 735 216	8 861 770	1 126 554
a dont :				
Placements évalués selon l'article R.343-9	4 595 597	4 594 622	4 628 634	34 012
Placements évalués selon l'article R.343-10	3 179 109	3 136 235	4 228 777	1 092 542
Placements évalués selon l'article R.343-13				
Placements évalués selon l'article R.343-11				
Instruments financiers à terme				
b dont :				
Placements et IFT OCDE	7 718 577	7 674 720	8 794 074	1 119 354
Placements et IFT hors OCDE	60 488	60 496	67 696	7 200

¹ Y compris la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R. 343-19 restant à amortir qui représente 0,975 M€

2.4 Créances et dettes

AUTRES CRÉANCES en milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances nées d'opérations de réassurance	62 351		62 351	62 351			62 351
Personnel	4		4	4			4
État, organismes sociaux, collectivités publiques	2 102		2 102	2 102			2 102
Débiteurs divers	80 321	70 794	9 527	8 730		797	9 527
TOTAL	144 778	70 794	73 984	73 187		797	73 984

Le poste « Créances nées d'opérations de réassurance » inclut une créance de moins d'un an de 0,3 M€ auprès de CCR Re.

Le poste « Débiteurs divers » inclut :

- une créance à hauteur de 70,5 M€ résultant de deux décisions de justice définitives, entièrement provisionnée en raison de la qualité des personnes physiques qui en sont les débiteurs ;
- une créance de 5,4 M€ vis-à-vis de CCR Re ;
- une créance auprès des SAS immobilières de 0,9 M€.

AUTRES DETTES en milliers d'euros	Net	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 512	1 512			1 512
Personnel	10 003	10 003			10 003
État, organismes sociaux, collectivités publiques	6 033	6 033			6 033
Créditeurs divers	118 708	118 708			118 708
TOTAL	136 256	136 256			136 256

Le poste « Créditeurs divers » inclut :

- une dette auprès de CCR Re de 2,5 M€ ;
- une dette auprès des SAS immobilières de 6,1 M€.

2.5 Filiales et participations

SOCIÉTÉS en milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Chiffre d'affaires de l'exercice 2021	Bénéfice de l'exercice 2021	Dividendes reçus en 2021
				BRUTE	NETTE			
1 FILIALE								
SA CCR Re 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	90 082	376 161	100 %	360 929	360 929	842 653	41 005	5 513
2 PARTICIPATIONS								
SAS CASTELNAU 6 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	7 280	188	100 %	7 279	7 279	1 224	375	316
SAS BOULOGNE 78 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	5 710	335	100 %	5 709	5 709	622	168	204

2.6 Actifs corporels d'exploitation

VALEUR BRUTE en milliers d'euros	31/12/2020	Mouvements		31/12/2021
	Audité	+	-	
Dépôts et cautionnements	37			37
Matériel informatique & autres	13 396	990		14 386
Mobilier & matériel de bureau	1 582	156		1 738
Agencements, aménagements & installations	1 464	254		1 718
Immobilisations en cours	47		47	
TOTAL	16 526	1 400	47	17 879

AMORTISSEMENTS en milliers d'euros	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
	Audité	+	-	
Matériel informatique & autres	11 025	1 742		12 767
Mobilier & matériel de bureau	1 033	161		1 194
Agencements, aménagements & installations	851	137		988
TOTAL	12 909	2 040		14 949

2.7 Comptes de régularisation

en milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020 - Audité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Évaluation technique de réassurance	80 588	1 322	268 366	1 249
Frais d'acquisition reportés	137		87	
Intérêts courus non échus	20 385		25 974	
Amortissements des différences de prix de remboursement	18 777	19 752	16 436	31 193
Produits et charges constatés d'avance	1 090		1 067	282
TOTAL	120 978	21 074	311 930	32 724

2.8 Actifs et passifs en devises

Le montant global de la contrevaieur en euros et la composition, dans les principales devises, de l'actif et du passif, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

DEVISES en milliers d'euros	Actif	Passif	Excédent 2021	Excédent 2020 Audité
Euro	8 158 453	8 026 528	131 925	54 597
Dollar US	11 897	14 804	-2 907	-1 535
Dollar canadien	111	0	111	102
Livre sterling	37 153	36 170	983	970
Yen japonais	7 087	5 301	1 786	1 841
Franc suisse	59	59	0	0
Dollar Taiwan	4 776	4 776	0	0
Dollar australien	97	-3	100	98
Dollar Hong Kong	159	0	159	147
Autres monnaies	102	-1 307	1 409	4 424
TOTAL	8 219 894	8 086 328	133 566	60 644

2.9 Capitaux propres

2021 en milliers d'euros	Début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Fin d'exercice
	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2020	Autres mouvements	
Capital social ¹	60 000			60 000
Réserves spéciales de réévaluation	2 751			2 751
Réserve spéciale de garantie	1 496			1 496
Réserve spéciale pour risques exceptionnels et nucléaires	245 215			245 215
Réserve pour risques de catastrophes naturelles	1 769 987	41 584		1 811 571
Réserve pour risques naturels majeurs				
Réserve spéciale pour risques d'attentats	151 474			151 474
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance crédit	86 790			86 790
Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	93			93
Autres réserves	8 654			8 654
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	60 644	-60 644		
Dividende		19 060	-19 060	
Résultat de l'exercice			133 566	133 566
TOTAL	2 387 104		114 506	2 501 610

¹ Le capital social est composé de 3 000 000 d'actions de 20 euros

3

2.10 Ventilation des provisions (autres que techniques)

en milliers d'euros	2020 Audité	Mouvements de l'exercice		2021
		Dotations +	Reprises -	
Amortissements dérogatoires	100		100	
Provision spéciale de réévaluation	661		15	646
Autres provisions pour risques	22		22	
Provision pour charges de retraite	4 149		511	3 638
Provision pour médailles du travail	2 864		30	2 834
Provision pour congés retraite	1 808		265	1 543
Provisions pour charges exceptionnelles	36	10	3	43
Provision pour grosses réparations	2 245	117		2 362
TOTAL	11 885	127	946	11 066

2.11 Engagements reçus et donnés

en milliers d'euros	2021	2020 Audité
1 - ENGAGEMENTS REÇUS	1 516	1 527
2 - ENGAGEMENTS DONNÉS	6 486	6 981
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	6 486	6 981
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	12 438	17 911
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance		
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques	12 438	17 911
4 - AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
5 - ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME:		
5a Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie:		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement		
- Autres opérations		
5b Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché:		
- Opérations sur un marché de gré à gré		
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment:		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change		
- Risque actions		
5d Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment:		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêt		
- Contrats à terme		
- Options		
5e Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches:		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

La part non libérée des actifs détenus par la société est comptabilisée en déduction du poste d'actif de l'investissement concerné et s'élève aux montants suivants :

en milliers d'euros	2021	2020 Audité
Engagement d'investissement en Capital Risque	91 404	124 965
Engagement d'investissement en Fonds de dette	175 924	128 207
Engagement d'investissement en Fonds d'OPCI	6 352	9 372

NOTE 3

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT

3.1 Ventilation des primes brutes émises par activité

en milliers d'euros	2021	2020 Audité
Risques exceptionnels et nucléaires	275	-1 066
Risques de catastrophes naturelles	921 681	890 541
Risques d'attentats	67 364	66 884
<i>Dont Risques petits et moyens</i>	46 364	45 884
<i>Grands risques (GAREAT)</i>	21 000	21 000
Risques d'assurance crédit	61 181	259 835
<i>Dont CAP</i>	15 364	3 062
<i>CAP +</i>	18 297	3 123
<i>CAP Relais</i>	27 520	253 650
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉASSURANCES PUBLIQUES	1 050 501	1 216 194
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉASSURANCE DE MARCHÉ (RUN OFF)	3 065	-1 009
TOTAL	1 053 566	1 215 185

3 3.2 Mouvements de portefeuille

2021 en milliers d'euros	Réassurances publiques		Réassurance de marché (Run off)	
	Brut	Net	Brut	Net
ENTRÉES DE PORTEFEUILLE				
Primes	64 499	64 499		
Prestations et frais payés	2 075	2 075		
RETRAITS DE PORTEFEUILLE				
Primes	-65 250	-65 250	769	
Prestations et frais payés	-2 075	-2 075	-34 826	

3.3 Commissions issues des opérations de réassurance

en milliers d'euros	2021		2020 Audité	
	Brut	Net	Brut	Net
Vie	-21		11	
Non-Vie	122 187	121 503	114 012	115 076
TOTAL	122 166	121 503	114 023	115 076

3.4 Produits et charges de placements

2021 en milliers d'euros	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers	545	11 915	12 460
Revenus des autres placements	5 513	57 399	62 912
Intérêts sur prêt entreprises liées	3 750		3 750
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques		31	31
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	9 808	69 345	79 153
Autres produits des placements		7 229	7 229
Profits provenant de la réalisation des placements		61 993	61 993
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	9 808	138 567	148 375
Frais de gestion externe des placements		-4 474	-4 474
Frais de gestion interne des placements		-4 305	-4 305
Autres charges des placements		-15 198	-15 198
Pertes provenant de la réalisation des placements		-32 010	-32 010
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	0	-55 987	-55 987
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	9 808	82 580	92 388

3.5 Charges par nature et par destination

Les charges 2021 reprises ci-dessous sont présentées nettes de refacturation aux filiales du Groupe CCR et aux fonds publics gérés pour le compte de l'État.

Décomposition des charges

CHARGES PAR NATURE en milliers d'euros	2021	2020 Audité
Charges externes	6 393	5 609
Autres charges externes	1 761	1 925
Impôts, taxes & versements assimilés	6 434	6 290
Charges de personnel	11 552	13 047
Autres charges de gestion courante	131	72
SOUS-TOTAL	26 271	26 943
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 432	1 445
Loyer théorique du siège social	210	297
TOTAL	27 913	28 685

CHARGES PAR DESTINATION en milliers d'euros	2021	2020 Audité
Frais de gestion des sinistres	2 272	2 102
Autres charges d'acquisition	9 980	9 908
Autres charges d'administration	5 013	5 198
Autres charges techniques	6 424	6 788
Frais de gestion des placements	4 224	4 689
TOTAL	27 913	28 685

CCR a également engagé 1,3 M€ de frais dans le cadre de la gestion effectuée pour le compte des filiales immobilières du Groupe CCR et pour le compte de l'État concernant les fonds publics :

- Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction (FCAC),
- Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA),
- Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM),
- Fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles (FGRE),
- Fonds de garantie des dommages consécutifs à des Actes de Prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par les professionnels de santé exerçant à titre libéral et mentionnés à l'article L 1142-1 du Code de la santé publique (FAPDS).

Conformément aux dispositions de l'article 336-2 chapitre VI - Comptes de Charges (classe 6) du règlement de l'ANC n°2015-11, les remboursements de frais correspondants ont été portés à des sous comptes séparés de chaque compte de charge concerné.

Ventilation des frais de personnel et de l'effectif (y/c gestion immobilière)

en milliers d'euros	2021	2020 Audité
Salaires	8 275	8 189
Charges sociales et prévoyance	3 550	3 432
Autres charges	-192	1 530
TOTAL	11 633	13 151
Effectif moyen	161	156
<i>Cadres</i>	154	147
<i>Non-cadres</i>	7	9
EFFECTIF MOYEN	161	156

Rémunération des organes d'administration et de direction

en milliers d'euros	2021	2020 Audité
Jetons de présence du conseil d'administration ¹	115	59
Rémunération mandataires sociaux	264	268

¹ Hors remboursements de frais sur justificatifs

3.6 Autres produits et charges techniques

Les autres produits techniques concernent essentiellement les produits provenant des participations dans les groupements d'intérêt économique professionnels. Les autres charges techniques comprennent, outre les frais issus de ces participations, ceux des centres de coûts internes non liés directement à l'activité technique.

3.7 Ventilation du résultat exceptionnel

2021 en milliers d'euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Reprise provision spéciale de réévaluation		16
Amortissements dérogatoires		100
Provisions pour dépréciation des créances		15
Abandon de loyers - gestion immobilière	6	
Autres provisions pour risques	10	25
TOTAL	16	156

3.8 Participation des salariés

Le compte de résultat inclut une charge de 554 K€ au titre de la participation des salariés.

3 3.9 Impôt sur les bénéfices

En application de la méthode de l'impôt exigible, aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2021, relatif au bénéfice imposable à court terme, est calculé à 27,5 %.

NOTE 4

AUTRES INFORMATIONS

4.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au cours de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés à 115 K€ pour le cabinet Deloitte et 104 K€ pour le cabinet PwC.

Les honoraires comptabilisés en charge au cours de l'exercice au titre des autres prestations rendues par le cabinet PwC s'élèvent à 4,8 K€.

4.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La survenance, postérieurement à la date de clôture de l'exercice, de la guerre en Ukraine, ne devrait pas avoir de conséquences majeures sur CCR. En effet, CCR n'a pas d'exposition directe en Ukraine ou en Russie, que cela soit sur son portefeuille de réassurance ou sur son portefeuille d'actifs, et ne détient aucun actif en roubles ou hryvnia. Par ailleurs, le portefeuille d'actifs de CCR est à ce jour résilient face aux turbulences de marchés causées par cet événement.

4

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS	71
COMPTE CONSOLIDÉS	77



PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Versailles

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Versailles

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale

CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE SA

157, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit, des comptes et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit n°1 - Provisions pour sinistres à payer

Risque identifié

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le Code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris les frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.

Les modalités d'évaluation des provisions pour sinistres à payer, qui figurent au bilan de la société pour un montant de 3 216 millions d'euros au 31 décembre 2021 sont précisées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels. Ces provisions sont constituées des provisions de sinistres déclarées par les cédantes ajustées afin de refléter la charge ultime estimée par CCR de tous les sinistres connus ou non.

Cette charge ultime est déterminée à partir d'informations, statistiques notamment, fournies par les cédantes et de l'utilisation de méthodes de provisionnement adaptée en fonction de la nature du péril concerné, de la sévérité de l'événement couvert, de l'exercice de survenance du sinistre, de la qualité des données disponibles.

Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions techniques sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

La part de jugement incluse dans l'estimation de la charge ultime est donc importante, en particulier sur les événements majeurs, récemment survenus et les garanties à déroulement long (Sécheresse en particulier).

Pour cette raison et au regard du caractère significatif du poste dans les États financiers de la société, l'évaluation des provisions pour sinistres à payer a été considérée comme un point clé de l'audit 2021 et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Procédures mises en œuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit comporte, avec une attention particulière sur les garanties Non-Vie à déroulement long, les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la Société;
- Prise de connaissance de la conception des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions;
- Appréciation de la fiabilité des États produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et test des données sources;
- Appréciation de la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice;
- Réalisation d'une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les exercices estimés sur la base de triangles;
- Analyse de la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société;
- Nous avons inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

Point clé de l'audit n°2 - Estimation des primes émises non acquises

Risque identifié

Les primes non acquises correspondent à la fraction des primes émises qui concerne l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période. Ainsi, lors de chaque inventaire, la part des primes qui correspond aux exercices ultérieurs doit faire l'objet d'une écriture de primes non acquises pour être rattachée aux exercices futurs.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

Une revue des décomptes reçus de la part des cédantes et des modalités d'estimations qui sont appliquées a été réalisée au cours de l'exercice. Les différentes méthodes de calcul des primes non acquises de la société dépendent de la nature du contrat.

Les modalités d'évaluation des provisions pour primes non acquises Non-Vie, qui figurent au bilan de la société pour un montant de 197 millions d'euros au 31 décembre 2021 sont précisées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels.

Cette analyse a conduit à modifier les modalités d'estimation des provisions pour primes non acquises sur toutes les cédantes qui envoient des décomptes avec entrée et sortie de portefeuille. L'impact de ce changement de modalité d'estimation est de 25 millions d'euros sur l'exercice après provision pour égalisation et impôts.

Pour cette raison et au regard du caractère significatif de l'impact de ce changement de modalité d'estimation dans les États financiers du Groupe, l'évaluation des primes non acquises a été considérée comme un point clé de l'audit 2021 et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Procédures mises en œuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour primes non acquises et leur conformité à la réglementation, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Appréciation de la pertinence des méthodes de calcul et du caractère approprié des paramètres exploités et des hypothèses retenues par la société ;
- Mise en œuvre d'un comparatif entre les deux exercices et appréciation du changement de modalité d'estimation sur les cédantes identifiées ;
- Prise de connaissance de la conception des contrôles clés relatifs à la gestion des primes et à la détermination de ces provisions ;
- Appréciation de la fiabilité des États produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour primes et tester les données sources ;
- Réalisation de tests substantifs sur les primes comptabilisées à partir de ces comptes cédantes et validation des taux de report appliqués.

Vérifications spécifiques

4

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par « l'article L.225-37-4 » du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Caisse Centrale de Réassurance SA par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet Deloitte & Associés et de juin 1991 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 6^e année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 31^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit, des comptes et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

4

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit, des comptes et des risques

Nous remettons au Comité d'audit, des comptes et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

4

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, des comptes et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit, des comptes et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 22 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard COURRÈGES
Associé

Deloitte & Associés



Pascal COLIN
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Versailles

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Versailles

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale

CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE SA

157, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit, des comptes et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point clé de l'audit n°1 - Estimation des primes (émises non acquises et acquises non reçues des cédantes)

Risque identifié

Les primes acquises brutes comptabilisées au 31 décembre 2021 (1 987 millions d'euros) sont constituées par :

- Les primes figurant sur les comptes reçus des cédantes ;
- L'estimation des primes non reçues ;
- La variation des provisions pour primes non acquises.

La société enregistre dès leur réception les comptes reçus des cédantes. À la date de clôture, les comptes non reçus font l'objet d'une estimation afin de comptabiliser la situation la plus proche de la réalité des engagements de réassurance pris par la société.

Les estimations réalisées portent notamment sur les primes acquises, sans garantie de l'État, non reçues des cédantes. Il est spécifique à l'activité de réassurance d'observer une part importante d'estimés dans les primes émises au titre d'un exercice. La société revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les primes réelles peuvent se révéler sensiblement différentes des estimations faites par la société.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des primes de réassurance constituait un point clé de l'audit.

Les estimations réalisées sur les provisions pour primes non acquises, déterminées selon les modalités indiquées dans la note 2.8 de l'annexe aux comptes consolidés, sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats. À noter qu'en 2021, Une revue des décomptes reçus de la part des cédantes et des modalités d'estimations qui sont appliquées a été réalisée. Ce travail a conduit à modifier les modalités d'estimation des provisions pour primes non acquises pour toutes les cédantes qui envoient des décomptes avec entrée et sortie de portefeuille. Cette modification a un impact positif de 25 millions d'euros sur le résultat net de CCR après dotation à la provision pour égalisation.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des primes acquises constituait un point clé de l'audit.

Procédures mises en œuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des primes à l'ultime, notre approche d'audit comporte les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société.
- Prise de connaissance de la conception et test de l'efficacité des contrôles clés relatifs à souscription des primes et au traitement des comptes cédantes reçus.
- Appréciation de la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les primes non reçues des cédantes, et test des données sources.
- Réalisation de tests substantifs sur les primes comptabilisées à partir de ces comptes cédantes.
- Mise en œuvre d'une estimation indépendante des primes à l'ultime sur les principales branches (sur la réassurance de marché).
- Analyse de la liquidation des primes non reçues comptabilisées à la clôture précédente au regard des primes réellement reçues.
- Prise de connaissance des travaux réalisés sur la revue des décomptes reçus de la part des cédantes et des modalités d'estimations associées, et validation du changement des modalités d'estimations des provisions pour primes non acquises.

Point clé de l'audit n°2 - Provisions pour sinistres à payer

Risque identifié

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, comptabiliser des provisions suffisantes au règlement de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.

Les modalités d'évaluation des provisions pour sinistres à payer, qui figurent au bilan du groupe pour un montant de 4 953 millions d'euros au 31 décembre 2021, sont précisées dans la note 2.8 et dans la note 4.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces provisions sont constituées des provisions de sinistres déclarées par les cédantes ajustées afin de refléter la charge ultime estimée par CCR de tous les sinistres connus ou non.

Cette charge ultime est déterminée à partir d'informations, statistiques notamment, fournies par les cédantes et de l'utilisation de méthodes de provisionnement adaptée en fonction de la nature du péril concerné, de la sévérité de l'événement couvert, de l'exercice de survenance du sinistre et de la qualité des données disponibles.

Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions pour sinistres à payer sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

La part de jugement incluse dans l'estimation de la charge ultime est donc importante, en particulier sur les événements majeurs, récemment survenus et les garanties à déroulement long.

Pour cette raison et au regard du caractère significatif du poste dans les états financiers du groupe, l'évaluation des provisions pour sinistres à payer a été considérée comme un point clé de l'audit 2021 et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Procédures mises en œuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres et leur conformité à la réglementation, nous avons mis en œuvre les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par le groupe ;
- Prise de connaissance de la conception des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- Appréciation de la fiabilité des états produits par le groupe en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres et test des données sources ;
- Appréciation de la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;
- Réalisation d'une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les exercices estimés sur la base de triangles sur les principales branches ;
- Analyse de la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par le groupe ;
- Nous avons inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par le groupe et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion du groupe du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration du 16 mars 2022 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux actionnaires.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Caisse Centrale de Réassurance par l'assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet Deloitte & Associés et de juin 1991 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 6^e année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 31^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit, des comptes et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit, des comptes et des risques

Nous remettons au comité d'audit, des comptes et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, des comptes et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit, des comptes et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 22 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard COURRÈGES
Associé

Deloitte & Associés



Pascal COLIN
Associé

5

ATTESTATION DU RESPONSABLE



PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nom et fonction de la personne responsable

Monsieur Bertrand Labilloy, Directeur Général de CCR

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes leurs rapports sur les comptes annuels et consolidés dans lesquels ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent rapport financier.

Le 22 mars 2022

Le Directeur Général

Bertrand Labilloy





GROUPE
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE



157 boulevard Haussmann 75008 Paris
SA au capital de 60.000.000 € - 388 202 533 RCS Paris
Tél. : + 33 1 44 35 31 00